

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'EVALUATION ET DE LA DOCUMENTATION

BP V 200 ABIDJAN Téléphone : 20 21 19 81

www.famille.gouv.ci

ANNUAIRE STATISTIQUE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT ET LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

2019

unicef  | pour chaque enfant

Octobre 2020



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'EVALUATION ET DE LA DOCUMENTATION

ANNUAIRE STATISTIQUE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT
ET LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE 2019

Les personnes ci-après sont membres du comité de rédaction de cet annuaire :

Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
Denis Bernard ADOU	Informaticien, Administrateur de la base de données GBVIMS-CI / SIPE, chargé des statistiques	DPED /MFFE
Kouassi Franck Éric SEHI	Chargé d'étude et de la planification	DPED /MFFE
Kogochou Lacina CAMARA	Chargé de Suivi-Evaluation	CNLVFE /MFFE
Issa KONE	Chef de service de la réglementation et du renforcement de capacités	DPE /MFFE
Gnondé Cédric GUEI	Chargé de suivi des activités de protection de l'enfant	UNICEF Abidjan
Abiba OUATTARA	Experte VBG	UNFPA Abidjan
Trazié DJENE BI	Conseiller Technique en Protection de l'Enfant et en genre	Save the Children International Abidjan

Sous l'autorité de :



MFFE
Ministère de la Femme,
de la Famille et de l'Enfant

Avec le concours de :



Ministère de l'Emploi et
de la Protection Sociale



TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	VII
LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES FIGURES.....	X
PREFACE.....	XII
AVANT-PROPOS	XIII
AVERTISSEMENT	XIV
RESUME	1
INTRODUCTION	1
– Contexte et justification	3
– Définition des concepts clés	4
 I. METHODOLOGIE DE PRODUCTION DE L'ANNUAIRE.....	7
1. Aperçu du SIPE et du GBVIMS.....	7
2. Sources, contrôle et validation des données 2019	9
3. Rédaction et validation de l'annuaire	10
 II. STATISTIQUES PORTANT SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT.....	11
1. Statistiques sur les activités de Prévention dans le domaine de la Protection de l'Enfant	11
1.1. Stratégies de prévention ou de sensibilisation sur la Protection de l'Enfant.....	12
1.2. Mécanismes de Protection de l'Enfant et la gestion des alertes.....	13
2. Statistiques sur les incidents de violence et de négligence subis par les enfants	13
2.1. Types d'incidents de violence et de négligence subis par les enfants.....	13
2.2. Milieu et lieu de perpétration des incidents.....	14
2.3. Moment de perpétration des violences et des négligences.....	15
2.4. Localisation des cas d'enfants victimes	16
3. Profil des enfants victimes.....	17
3.1 Age et sexe des enfants victimes	17
3.2. Situation de handicap des enfants victimes	18
3.3. Milieu de résidence des enfants victimes.....	18
3.4. Statut scolaire et niveau d'instruction des enfants victimes	19
3.5. Statut OEV des enfants victimes	19

4. Statistique sur les présumés auteurs	20
4.1. Tranches d'âge et sexe des présumés auteurs	20
4.2. Nombre des présumés auteurs.....	20
4.3. Liens entre les présumés auteurs et les victimes	21
4.4. Profession des présumés auteurs	22
5. Statistiques sur la prise en charge des enfants victimes	22
 III. STATISTIQUES PORTANT SUR LES VBG	23
1. Statistiques sur les activités de Prévention dans le domaine des VBG	24
1.1. Stratégies de prévention et de sensibilisation contre les VBG	24
1.2. Personnes sensibilisées contre les VBG et adhésion des communautés	25
1.3. Surveillance des VBG.....	26
2. Statistiques portant sur les incidents	26
2.1. Les incidents de Violences Basées sur le Genre (VBG) déclarés en 2019	26
2.2. Les VBG selon le type de l'incident	27
2.3. Catégories de VBG.....	27
2.4. Milieux, lieux et moments de perpétration des incidents de VBG selon le type	28
2.5. Localisation des cas de VBG	29
2.6. Plateformes de lutte contre les VBG installées	30
3. Profil des personnes survivantes	31
3.1. Personnes survivantes des VBG selon l'âge, le sexe et le type de VBG subi	31
3.2. Milieu de résidence des personnes survivantes de VBG	31
3.3. VBG et la situation de handicap des personnes survivantes	32
3.4. Personnes survivantes de VBG selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type de VBG subi	32
4. Statistiques relatives aux présumés auteurs de VBG	33
4.1. Présumés auteurs de VBG selon l'âge et le sexe	33
4.2. Répartition des présumés auteurs de VBG selon leur nombre	34
4.3. Les Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG	34
4.4. Les Professions des auteurs présumés de VBG	35
5. Statistiques portant sur la prise en charge des VBG	36
5.1 Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale .	36
5.2 Prise en charge médicale de Viols et Agressions Sexuelles	36
5.3. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG.....	37

IV. AUTRES STATISTIQUES.....	38
1. Quelques statistiques du Programme National de prise en charge des Orphelins et Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA (PNOEV).....	39
1.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida	39
1.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages	39
1.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition	40
1.4. Autres indicateurs du PNOEV.....	40
2. Evolution des principaux indicateurs sur les Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) ..	41
3. Statistiques sur les Enfants et Adolescents Vulnérables	42
 CONCLUSION.....	 43
RECOMMANDATIONS.....	44
ANNEXES.....	45

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	SIGNIFICATION
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
AP	Agression Physique
APVDH	Actions Pour la Vie et la Dignité Humaine
AS	Agression Sexuelle
ASAPSU	Association de Soutien à l'Auto-Promotion Sanitaire Urbaine
CNLVFE	Comité National de lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants
CNLTEE	Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants
CPPE	Centre de Protection de la Petite Enfance
CS	Centre Social
CSE	Complexe Socio-Educatif
D.A.	District Autonome
DPE	Direction de la Protection de l'Enfant
DPED	Direction de la Planification, de l'Evaluation et de la Documentation
DROS	Déni de Ressources, d'Opportunités ou de Services
GBVIMS-CI	Gender-Based Violence Information Management System - Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire
GTT	Groupe Technique de Travail sur les données VBG et Protection Enfant
IFEF	Institution de Formation et d'Education Féminine
INS	Institut National de la Statistique
IRC	International Rescue Committee
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MESAD	Mouvement pour l'Education, la Santé et le Développement
MF	Mariage Forcé
MFFE	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
OEV	Orphelin et Enfant rendu Vulnérable du fait du VIH/SIDA (personne de 0 à 21 ans)
OIS AFRIQUE	Organisation pour les droits et la Solidarité en AFRIQUE
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes
PE	Protection de l'Enfant
PEC	Prise En Charge

PEPFAR	Plan d'urgence du Président Américain pour la lutte contre le sida
PF VBG	PlateForme de lutte contre les Violences Basées sur le Genre
PFS	Point Focal Statistique
PNOEV	Programme National de prise en charge des Orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEAV	Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RSB	Renaissance Santé Bouaké
SCI	Save the Children International
SIPE	Système d'Information sur la Protection de l'Enfant
SNLVBG	Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG
SOS VS	SOS Violences Sexuelles
SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
TSL	Travailleur Social Local
TSR	Travailleur Social Régional
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
V	Viol
VBG	Violence Basée sur le Genre
VPE	Violence Psychologique ou Emotionnelle
VS	Violence Sexuelle
VSC	Violence Sexuelle liée au Conflit

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Cas d'enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident	15
Tableau 2	Cas d'enfants victimes selon le moment de perpétration de l'incident	15
Tableau 3	Cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence	17
Tableau 4	Tranches d'âge des présumés auteurs	20
Tableau 5	Sexe des présumés auteurs	20
Tableau 6	Répartition des cas de violence et de négligence selon le nombre des auteurs présumés	20
Tableau 7	Répartition des cas de violence et de négligence selon le lien entre les auteurs présumés et les victimes	21
Tableau 8	Répartition des cas de violence et de négligence selon la profession des auteurs présumés	22
Tableau 9	Soutiens offerts aux enfants victimes	22
Tableau 10	Lieu de perpétration de l'incident de VBG	28
Tableau 11	Moment de l'incident de VBG	29
Tableau 12	Tranche d'âge des auteurs présumés de VBG	33
Tableau 13	Nombre des auteurs présumés de VBG	34
Tableau 14	Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s	34
Tableau 15	Profession des auteurs présumés de VBG	35
Tableau 16	Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	36
Tableau 17	Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	37
Tableau 18	Groupements AVEC/GEC fonctionnels et Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents	39
Tableau 19	Autres indicateurs renseignés par le PNOEV	40
Annexe 1	Statistiques chiffrées des VBG par région et par district administratif	46
Annexe 2	Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe	47
Annexe 3	Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2019	47
Annexe 4	Répartition du nombre d'enfants Pris en charge par région administrative et selon le type de violence ou de négligence	48
Annexe 5	Personnes affectées par le VIH Sida identifiées par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles	48
Annexe 6	Bénéficiaires actifs, servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles	48
Annexe 7	Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données statistiques 2019 sur les VBG et la Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire du 29 Mai 2020	50

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Rôle des différents acteurs du circuit de l'information	8
Figure 2	Répartition du nombre de sensibilisations menées par type et par milieu	12
Figure 3	Personnes sensibilisées par milieu d'intervention	12
Figure 4	Mécanismes de Protection de l'enfant installés	13
Figure 5	Taux de succès dans la gestion des alertes reçues (%)	13
Figure 6	Répartition des cas d'enfants victimes par type de violence et de négligence	14
Figure 7	Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incidence	14
Figure 8	Carte des violences et des négligences subies par les enfants en 2019 par région administrative	16
Figure 9	Cas d'enfants en situation de handicap selon le type de violence et de négligence	18
Figure 10	Cas d'enfants victimes selon le milieu de résidence	18
Figure 11	Cas d'enfants victimes selon le statut scolaire	19
Figure 12	Cas d'enfants victimes selon le niveau d'instruction	19
Figure 13	Cas d'enfants victimes selon le statut OEV	19
Figure 14	Types d'intervention dans la prévention des VBG	24
Figure 15	Les stratégies de sensibilisation dans la prévention des VBG	24
Figure 16	Nombre de personnes sensibilisées contre les VBG	25
Figure 17	Qualité des personnes sensibilisées (groupes cibles)	25
Figure 18	Nombre de comités de prévention des VBG installés	26
Figure 19	Gestion des alertes reçues par milieu de provenance	26
Figure 20	Cas de VBG rapportés par type en 2019	26
Figure 21	Répartition des VBG selon le type et l'incidence	27
Figure 22	Des catégories de VBG	27
Figure 23	Milieu de perpétration des incidents de VBG	28
Figure 24	Carte de répartition nationale des VBG enregistrées en 2019	29
Figure 25	Carte de répartition nationale des plateformes de lutte contre les VBG	30
Figure 26	Répartition des VBG par sexe et par tranche d'âge	31
Figure 27	Milieu de résidence de la victime de VBG	31
Figure 28	VBG et la situation de handicap de la personne survivante	32
Figure 29	Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG	32
Figure 30	Statut scolaire des victimes des VBG	33
Figure 31	Délais de PEC médicale des cas de violences sexuelles	36
Figure 32	Nombre d'OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV	39
Figure 33	Adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages	39

Figure 34	OEV/PVVIH membre de ménage diagnostiqués malnutris	40
Figure 35	OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire	40
Figure 36	OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition	40
Figure 37	Evolution des effectifs des élèves des structures d'encadrement de la petite enfance	41
Figure 38	Evolution des effectifs des structures d'encadrement de la petite enfance	41
Figure 39	Nombre d'enfants en rupture sociale enregistrés en 2019	42

La Protection et l'amélioration des conditions de vie des femmes, des familles et des enfants constituent l'un des principaux enjeux des actions du gouvernement de Côte d'Ivoire. C'est pourquoi celui-ci a ratifié les textes internationaux sur les droits de la femme et de l'enfant, tels que la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). C'est aussi la raison pour laquelle le bien-être de ces personnes vulnérables occupe une place prépondérante dans les projets et programmes du gouvernement tels que le Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv), le Plan d'actions Prioritaires (PAP) et les Projets d'Investissements Publics (PIP).

A cet effet, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) ne ménage aucun effort pour permettre à chaque femme et à chaque enfant vivant en Côte d'Ivoire de s'épanouir pleinement. Ainsi, depuis 2014, la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) ont été adoptées en vue de produire des résultats concrets.

Ces résultats se traduisent entre autres, par la production de statistiques relatives aux indicateurs de violences sur les enfants et violences basées sur le genre, consignées dans un annuaire. L'élaboration et la mise à disposition de ce tout premier annuaire statistique sur la violence faite à l'Enfant et les Violences Basées sur le Genre (VBG) témoigne de notre engagement constant à construire un système national efficace de protection de la femme et de l'enfant.

C'est le lieu de remercier le système des Nations Unies à travers le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), qui nous accompagnent depuis plusieurs années en nous apportant un appui technique et financier pour la mise en place d'un système efficace de collecte de données de qualité.

L'annuaire statistique 2019 sur la protection de l'enfant et les violences basées sur le genre vient mettre en lumière et orienter les actions en faveur de la protection des couches vulnérables de notre société, afin de les rendre plus efficaces et plus efficientes. J'invite donc l'ensemble des décideurs, des parties prenantes et des intervenants dans ce domaine à en faire un bon usage.

Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
Madame Nasseneba TOURE



L'annuaire statistique sur les violences faites à l'Enfant et les Violences Basées sur le Genre est le premier produit par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Il est le résultat de la collaboration entre les services et les directions de ce Ministère d'une part et avec les ministères intervenant dans la prise en charge des femmes, des enfants et de toutes les autres personnes vulnérables d'autre part.

Il a été conçu pour présenter les résultats d'un système harmonisé de collecte et de traitement de données sur les violences faites aux femmes et aux enfants. Mis en œuvre depuis huit (8) années, cet annuaire vise à servir de référence statistique à toute analyse, initiative et action allant dans le sens de la protection de ces personnes vulnérables.

Ce document présente majoritairement les données sur les violences et les négligences subies par les enfants et les violences basées sur le genre, issues respectivement du Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPE) et du Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre (connu sous l'acronyme anglais GBVIMS : Gender Based Violence Information Management System). Pour cette première édition, les données sur le travail des enfants et les Orphelins et Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH (OEV) ont été pris en compte, selon les critères de violence du SIPE. Les prochains annuaires prendront en compte les données des systèmes du SOSTECI, du PNOEV et celles sur la justice pour enfant.

C'est le lieu de remercier l'ensemble des acteurs de la chaîne de collecte et de transmission des données, notamment les travailleurs sociaux locaux et les Points Focaux Statistiques des directions régionales du MFFE, pour leur collaboration. Nos remerciements vont également à l'endroit des responsables des directions, programmes et services centraux en charge de la protection de la femme et de l'enfant du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) et des différents ministères, pour leur disponibilité. Enfin, nous adressons notre profonde gratitude aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF), qui ne cessent de nous accompagner dans cette marche vers un système d'information intégrée sur la protection des personnes vulnérables.

Monsieur SYLLA Losseny

Directeur de la Planification, de
l'Évaluation et de la Documentation



AVERTISSEMENT

Les données présentées dans cet annuaire sont issues des services sociaux du MFFE (les CSE) et du MEPS (les CS), et de quelques ONG, au titre de leurs activités de prévention et de prise en charge de l'année 2019. Elles ont été collectées auprès des usagers sur la base des incidents subis et déclarés. De ce fait, elles ne peuvent, à elles seules, démontrer de la prévalence des violences et négligences subies par les enfants ou de la prévalence des VBG en Côte d'Ivoire.

En outre, le SIPE et le GBVIMS n'ayant pas pour vocation de remplacer les systèmes de gestion de cas, mais de les compléter (car ne permettent pas un suivi dans le temps d'une même personne survivante), les données présentées ci-dessous ne peuvent rendre compte de la gestion des cas.

RESUME EXECUTIF

En 2019, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et de la Protection de l'enfant par les structures sociales à savoir les centres sociaux sous tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, les complexes socio-éducatifs sous tutelle de Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et des Organisations Non Gouvernementales.

En matière de protection de l'enfant, ces structures ont permis d'organiser 749 sensibilisations de masse (319 en milieu urbain et 430 en milieu rural) et 1211 sensibilisations de proximité (1055 en milieu urbain et 156 en milieu rural). Ces sensibilisations ont touché 79570 personnes dont 56% de femmes, 41580 en milieu urbain (61% de femmes) et 37990 en milieu rural (51% de femmes).

2747 enfants victimes ont été pris en charge, dont 1456 cas de violence, 1161 cas de négligence, 43 cas d'exploitation, et 87 cas de pratique traditionnelle néfaste. Au titre des violences, 534 viols, 86 agressions sexuelles hors MGF, 306 violences physiques, 171 violences psychologiques ou émotionnelles ont été enregistrés. Au titre des négligences, 539 enfants non déclarés à l'état civil, 420 enfants privés de soins (enfants malnutris, enfants non vaccinés ou enfants privés d'autres soins...), 359 enfants victimes de déni de ressources, 76 enfants abandonnés ont été enregistrés.

En matière de Violence Basée sur le Genre, 520 séances de sensibilisations de masse dont 216 en milieu urbain et 682 séances de sensibilisations de proximité dont 590 en milieu urbain ont permis de toucher 641 localités dont 269 en milieu urbain et 30980 femmes dont 16715 en milieu urbain, et 24782 hommes dont 11718 en milieu urbain. Parmi les personnes sensibilisées, y figuraient 380 prestataires de services, 1448 leaders communautaires, 20 élus, 30 politiques, 152 de l'administration publique.

3193 cas de VBG ont été pris en charge dont 693 viols, 113 agressions sexuelles hors MGF, 20 mutilations génitales féminines, 825 agressions physiques, 84 mariages forcés 970 dénis de ressources, d'opportunités ou de services et 488 violences psychologiques ou émotionnelles.

Sur les 3193 cas de VBG déclarés, 85% des victimes sont des femmes et la plupart des violences sexuelles sont exercées sur les enfants (77%).

Outre les données sur les violences et les négligences dont ont été victimes les enfants et les violences basées sur le genre, les programmes OEV de soutien aux enfants et leurs familles affectés par le VIH Sida ont identifié 265.248 bénéficiaires dont 176.687 OEV (0 à 21 ans) et 88.561 adultes (plus de 21 ans) membres des ménages. Parmi eux, 187.091 ont été servis soit un taux de bénéficiaires servis de 70,53% dont 127.567 OEV (soit 68,18%) et 59.524 adultes membres des ménages OEV (soit 31,82%) ; 145.813 sont de sexe féminin dont 90.818 OEV et 54.995 adultes, et 119.435 de sexe masculin dont 85.869 OEV et 33.566 adultes.

Le Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV), quant à lui, a identifié 2263 dont 1977 garçons et 286 filles dans les localités d'Abidjan, Bouaké, Katiola, Niakaramadougou, Tafiré, Ferkessédougou, Ouangolodougou, Korhogo, Boundiali, Bingerville et Grand-Bassam.

Les structures d'encadrement de la petite enfance, au nombre de 244, dont 96 Centres de Protection de la Petite Enfance et 148 Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE) ont enregistrés quant à elles, 10005 garçons (51,03%) et 9601 filles (48,97%).



– Contexte et justification

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, dans le cadre de sa mission de protection de la femme et de l'enfant, a toujours manifesté la volonté de mettre en place un système de collecte, de stockage et d'analyse de données sur les populations vulnérables, particulièrement sur la femme et l'enfant. Déjà, en 2006-2007, les premières tentatives ont permis de tester des outils de collecte et d'identifier un circuit optimal de rapportage. En 2009, un document conceptuel a pu être établi et des méthodes et espaces de collecte ont pu être précisés.

En s'appuyant sur ces acquis et en adoptant le système naissant (en 2009) de collecte de données sur les Violences basées sur le Genre, le Ministère développe depuis 2010 deux systèmes d'information : le Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre (dont le sigle en anglais est GBVIMS) et le Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPE, dont la phase de préparation a débuté en 2014).

Avec l'aide des partenaires techniques et financiers, notamment l'UNFPA pour le GBVIMS, et l'UNICEF pour le SIPE, des actions concrètes ont permis d'aboutir à des résultats probants : tous les acteurs du circuit de rapportage ont été formés, des missions de coaching ont été effectuées, et les premières données ont été produites en 2016 pour les VBG et en 2018 pour la Protection Enfant.

L'exercice 2019 a permis de consolider les deux systèmes, de couvrir la grande majorité des services sociaux et de contrôler rigoureusement les données collectées. Fort de ce fait, il est apparu judicieux de procéder à la phase d'analyse et de diffusion des statistiques produites, en commençant par celles de 2019.

Ces statistiques, portant sur la Protection de l'enfant et les VBG, sont d'une importance capitale. Elles informent non seulement sur le profil des victimes, mais aussi sur le profil des auteurs présumés. Elles ne donnent pas uniquement le type de l'incident subi, mais également le moment et le lieu de l'incident. Elles font noter, par exemple, que la majorité des personnes victimes de viol en 2019 sont des enfants, âgés de 10 à 18 ans, vivant en milieu urbain, et ayant un niveau d'instruction primaire ou secondaire 1^{er} cycle. Elles font noter aussi que ces cas de viol sont pour la plupart commis au domicile de l'agresseur, entre le coucher et le lever du soleil, par des auteurs de sexe masculin, majoritairement âgés de plus de 18 ans et qui n'ont, pour la plupart, aucun lien avec la victime.

De telles statistiques, soumises à temps régulier et opportun, à des décideurs et intervenants sociaux, peuvent contribuer à mieux cibler les actions en faveur des femmes et des enfants et ainsi, à mieux les protéger.

– Définition des concepts clés

Abandon d'enfant : Reference Art 363 CP : « Quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser, en un lieu solitaire un enfant ou une personne incapable de se protéger elle-même en raison de son état physique ou mental »

Agression physique : Toute violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne, des blessures voire la mort.

Agression sexuelle : Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses. Les MGF/Excisions sont un acte de violence qui lèse les organes sexuels ; elles doivent donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles.

Auteur/agresseur : Ce terme désigne « une personne, un groupe ou une institution qui inflige directement ou qui appuie la violence sous une forme quelconque. C'est celui qui inflige la violence sur une personne.

Cas incidents : C'est l'ensemble des cas commis, documentés et pris en charge pendant une même période donnée. Leur analyse permet d'apprécier l'incidence d'un phénomène d'une période à une autre.

Cas non incidents : C'est l'ensemble des cas commis antérieurement, documentés et pris en charge pendant une période donnée. La prise en compte des cas non incidents permet d'apprécier l'ampleur du phénomène dans une localité.

Cas rapportés : C'est l'ensemble des cas documentés et pris en charge pendant une période donnée. Les cas rapportés peuvent être commis ou pas, sur tout le long de la période considérée. C'est la somme des cas incidents et des cas non incidents.

Défaut de déclaration à l'Etat civil : La non-déclaration de la naissance de l'enfant auprès des services de l'état civil dans le délai prévu par la loi.

Déni de Ressources, d'Opportunité ou de Service : Déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités et de services, par exemple, lorsqu'on empêche une femme de recevoir une parcelle de terre en héritage, les revenus d'une personne sont confisqués par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc.

Enfant privé de soins : Référence Art 4 loi 70-483 du 03 Août 1970. C'est un enfant dont les parents ou tuteurs/toute personne ayant en charge cet enfant ne pourvoit pas à son entretien, son instruction, son éducation et à sa surveillance

Exploitation sexuelle / sexe transactionnel : Ils sont définis par la relation de pouvoir économique entre la victime et son agresseur, ainsi que par les circonstances de l'incident (et non par l'acte de violence en lui-même, à savoir le viol ou l'agression sexuelle). Le formulaire d'admission et d'évaluation contient la question suivante : « de l'argent, des biens, des avantages et/ou des services ont-ils été échangés dans le contexte de l'incident déclaré ? », la réponse « oui » peut permettre de savoir que les violences sexuelles rapportées relèvent de l'exploitation sexuelle.

Genre : Selon le document de Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre, « le Genre fait référence aux chances, aux opportunités, aux droits et aux devoirs qu'on accorde à un individu (homme ou femme) au sein d'une société. Autrement dit, le Genre est ce qui différencie les hommes et les femmes dans leurs relations sociales ».

Mariage forcé : Mariage arrangé contre le gré de la personne. Ce type d'incident englobe les mariages précoces/mariages d'enfants.

Mariage précoce / Mariage d'enfant : mariage contracté avec une personne qui n'en a pas l'âge légal : en Côte d'Ivoire, la majorité est fixée à 18 ans pour les filles et les garçons.

Mutilation Génitale Féminine : Selon la loi n°98-757 du 23 Décembre 1998, est qualifiée de Mutilation Génitale Féminine, l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital externe de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

Pratiques traditionnelles préjudiciables/néfastes : Elles sont définies par les valeurs sociales, culturelles et religieuses locales observées là où a eu lieu l'incident. Elles sont adaptées au contexte local, ce qui permet de les définir en plusieurs formes de pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mariages précoces, les MGF/excision, les enlèvements de fiancées, le rejet d'enfants selon les coutumes.

Survivant(e)/victime : Ce terme désigne une « Personne ayant subi une VBG. Les termes « victime » et « survivant(e) » sont interchangeables. « Victime » est un terme souvent utilisé dans les domaines juridique et médical. « Survivant(e) » est le terme généralement utilisé dans les secteurs d'appui psychosocial, car il est porteur d'espoir pour la personne violentée ».

Viol : Tout acte de pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle) et à but sexuel, à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. Cela s'applique également à l'insertion d'un objet dans le vagin ou l'anus. En outre, la définition dans le présent paragraphe prend en compte les dispositions du code pénal ivoirien qui considère également comme viol les rapports sexuels avec un mineur de moins de 15 ans, la notion de consentement au rapport sexuel n'étant valable pour les enfants de moins de 15 ans.

Violences basées sur le genre : Selon la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG : « Ce sont des violences perpétrées sur la base des stéréotypes. Elles concernent tout acte dirigé contre un homme ou une femme du fait des rapports sociaux inégaux régissant la communauté et défavorisant un groupe.

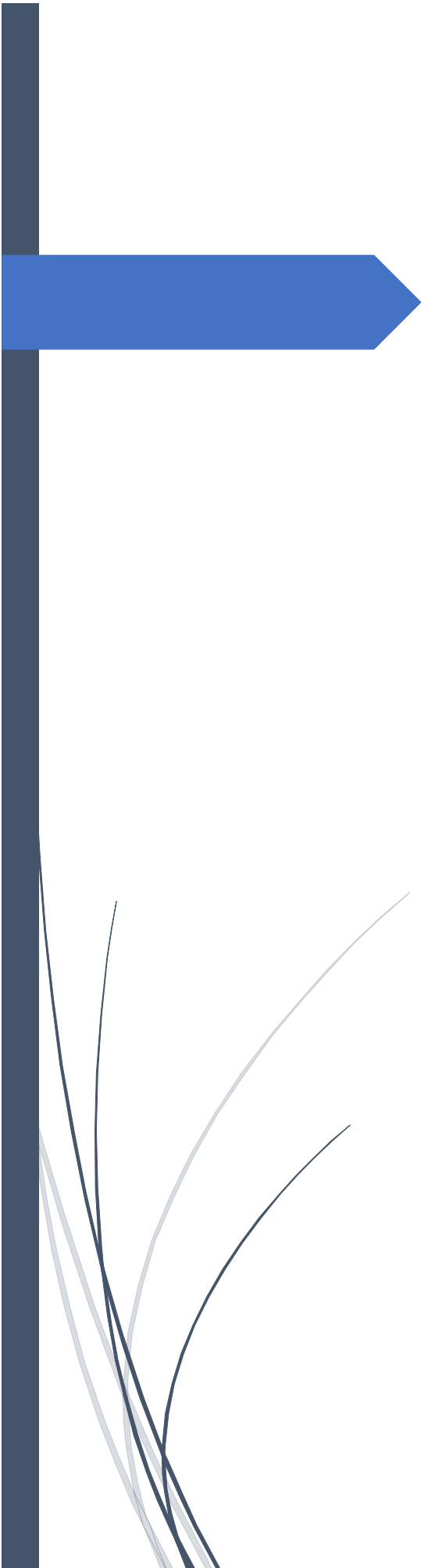
La Violence Basée sur le Genre est un terme générique pour désigner tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré d'autrui, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes/filles et garçons ».

Violence psychologique ou émotionnelle : Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux pour la personne, etc.

Violence sexuelle : Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel (commentaire ou avances de nature sexuelle), ou actes visant à un trafic sexuel ou encore dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition. Cet acte peut être commis par une personne proche ou des étrangers.

Violence sexuelle liée au conflit : Par cette expression, on entend des actes ou des types de violations sexuelles tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution, la grossesse et la stérilisation forcées, ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes ou des enfants, en période de conflit ou post-conflit ou dans d'autres situations graves (troubles politiques).





I. METHODOLOGIE DE PRODUCTION DE L'ANNUAIRE

1. Aperçu du SIPE et du GBVIMS

Le GBVIMS et le SIPE sont des systèmes de collecte, de stockage et d'analyse de données sur les VBG et la Protection de l'Enfant. Leur objectif premier est de mettre à disposition, de façon continue, des données fiables dans ces deux domaines.

Ils ont été conçus pour uniformiser les données collectées par les prestataires de service et surtout, pour respecter les principes directeurs pour la prise en charge d'une personne survivante. Ainsi, Aucune donnée ne peut être collectée sur une victime, à travers ces systèmes, sans le consentement éclairé de celle-ci ou de son tuteur légal qui l'accompagne. Grâce à une méthode de codification, seul l'agent en charge de la gestion du cas dispose des données personnelles de la victime. Aucun autre membre du circuit de rapportage ne peut y avoir accès. Enfin, l'accès à la base de données nationales et aux bases de données locales est protégé par des codes d'accès.

Ces systèmes contiennent un ensemble d'outils de collecte et de stockage de données que sont :

- Le formulaire des activités de prévention ;
- Le formulaire des activités de prise en charge et la fiche de consentement qui conditionne son utilisation ;
- La base de rapportage Excel ;
- L'outil de classification des VBG.

Ces outils permettent la collecte des données par les structures de base ou prestataires de service et leur transmission au niveau central selon le circuit de l'information défini ci-dessous. (Voir figure 1)

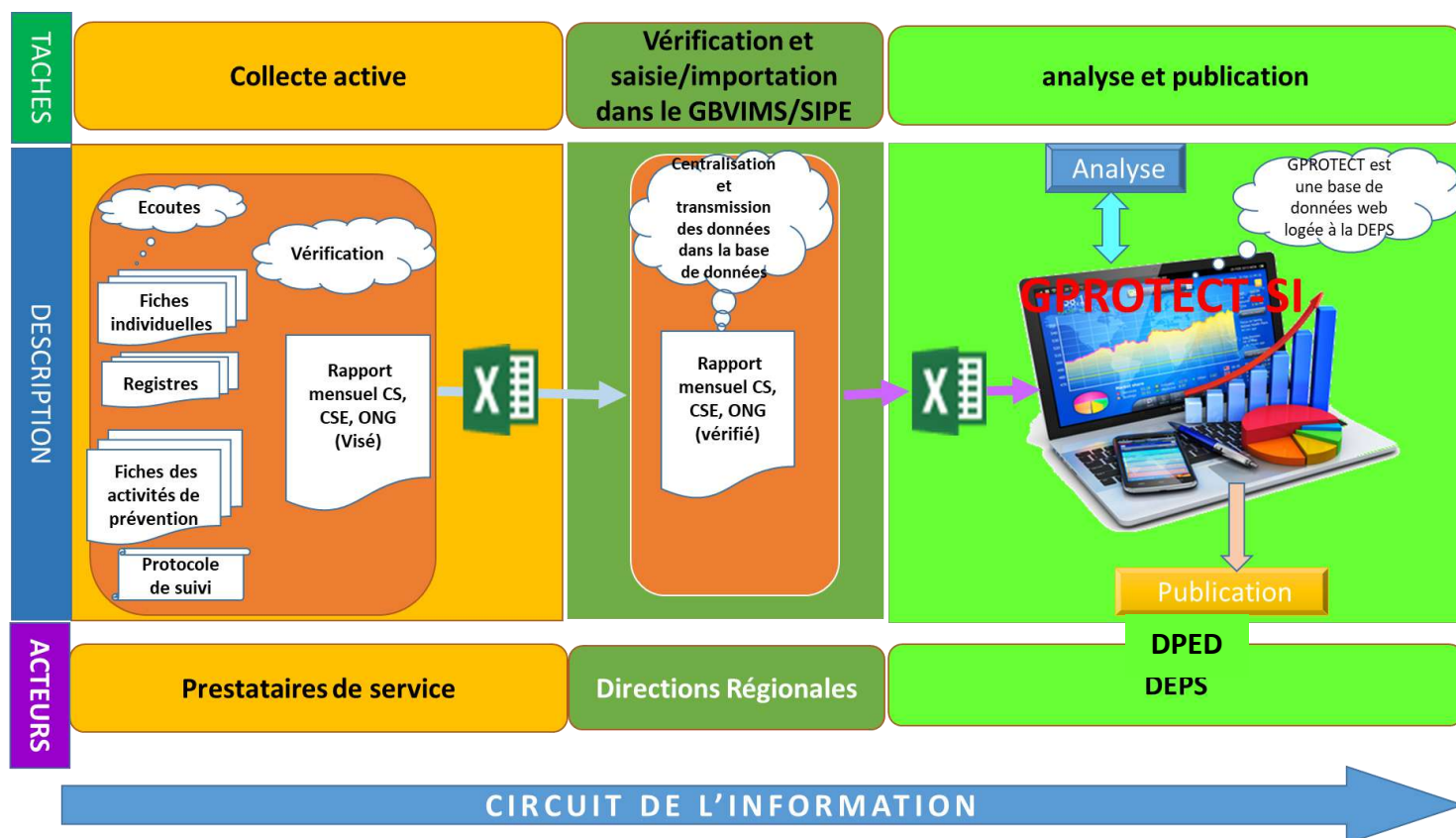


Figure 1 : rôle des différents acteurs du circuit de transmission

Comme schématisé sur la figure 1, le SIPE et le GBVIMS établissent 3 niveaux dans le circuit de l'information :

- **Le niveau local ou terrain** où les acteurs intervenants sont les prestataires de service (services sociaux et ONG) qui ont en charge :
 - La prévention, la prise en charge et l'accompagnement holistique des victimes ;
 - La collecte de données par le renseignement des outils physiques (formulaires de prévention et de prise en charge) ;
 - Le renseignement de la base de données Excel à partir des outils physiques puis sa transmission au niveau régional.
- **Le niveau intermédiaire ou régional** où interviennent les directions régionales du MFFE qui ont en charge :
 - Le contrôle de la qualité des informations envoyées par les prestataires du niveau local ;
 - La certification des informations avant leur transmission au niveau central.
- **Le niveau central** où intervient la DEPS du MFFE qui a en charge :
 - Le renforcement des capacités des acteurs sur les outils de collecte ;
 - La gestion de la base de données nationale ;
 - La production des statistiques nationales de routine.

2. Sources, contrôle et validation des données 2019

Les données de 2019 ont été produites et fournies par 97 services sociaux sur les 149 existant en 2019. Soit un taux de couverture d'environ 65%. À ces services, s'ajoutent sept (7) ONG.

Le contrôle de la qualité de ces données s'est fait à chaque niveau du circuit de l'information. Au niveau local, les travailleurs sociaux en charge de la collecte des données renseignent la base Excel après l'écoute de la personne survivante. Les faits relatés sont rapportés selon le canevas défini dans la fiche de collecte. En outre, le paramétrage de cette base leur permet d'apporter de premières corrections en cas d'incohérence dans le renseignement. Un second niveau de vérification des données et de la cohérence de leur renseignement a été effectué au niveau des directions régionales par les points focaux statistiques. Enfin, au niveau central, en plus d'une troisième vérification, la Direction de la Planification, de l'Evaluation et de la Documentation (DPED) a effectué en mars 2020, auprès des services sociaux, une mission de suivi et de contrôle qualité des données 2019 à l'issue de laquelle celles-ci ont été de nouveau apurées et consolidées.

Les données ainsi consolidées ont été validées par l'ensemble des acteurs au cours d'un atelier en ligne tenu en Mai 2020. (Voir la liste des participants à l'atelier de validation des données en annexe)

Les données validées ont été entérinées par le cabinet du MFFE. Celui-ci a donné son accord pour leur analyse et leur diffusion en respectant les principes et éthiques en la matière.

3. Rédaction et validation de l'annuaire

La rédaction de cet annuaire statistique 2019 est le fruit d'un processus participatif conduit par la DPED.

Un comité de rédaction a été mis en place, composé de représentants de la DPED, de la Direction de la Protection de l'Enfant (DPE), du Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants (CNLVFE), de l'UNICEF, et de l'UNFPA. La première version de l'annuaire, produite par ce comité, a été soumise à un comité de lecture composé de l'ensemble des membres du Groupe Technique de Travail (GTT) sur les données VBG et Protection Enfant et de certains experts dans le domaine des statistiques, des techniques de l'information, de la protection de l'Enfant et des VBG. La prise en compte des différentes observations du comité de lecture a permis de produire une seconde version de l'annuaire qui a été validé au cours de la 10^{ème} réunion du GTT tenue le 13 Août 2020.

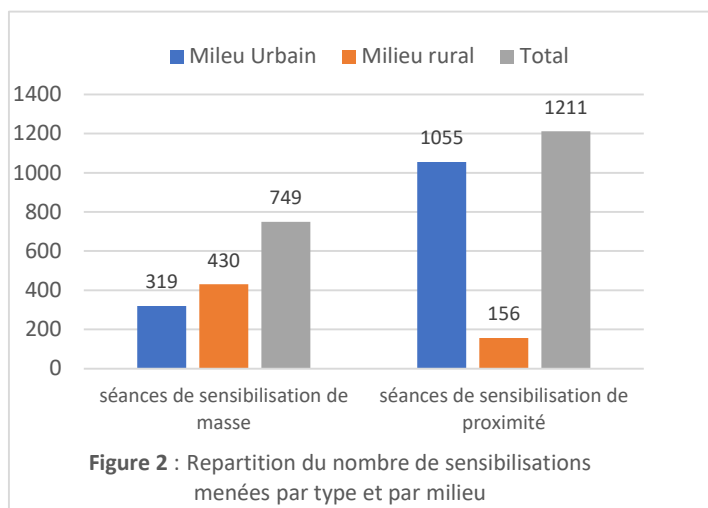
Cette seconde version a été considérée comme définitive après avoir été endossée par le cabinet du MFFE.



II. STATISTIQUES PORTANT SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

1. Statistiques sur les activités de Prévention dans le domaine de la Protection de l'Enfant

1.1. Stratégies de prévention ou de sensibilisation sur la Protection de l'Enfant

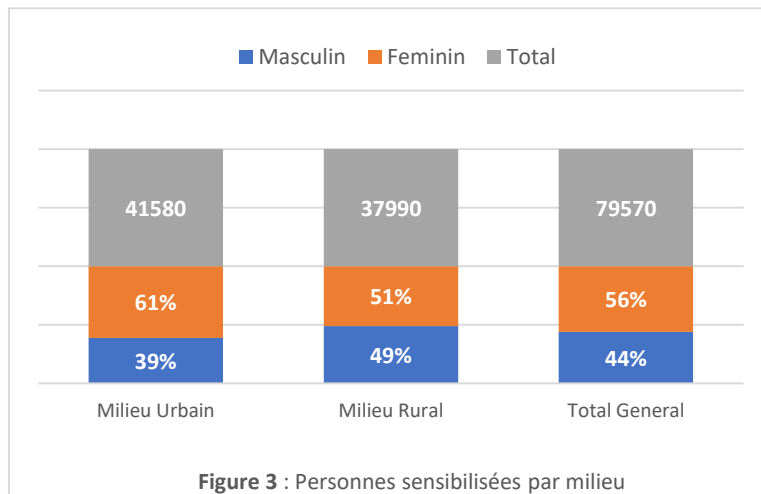


Une sensibilisation de proximité est une sensibilisation qui mobilise moins de (25 personnes). Une sensibilisation de masse est une sensibilisation qui en mobilise plus.

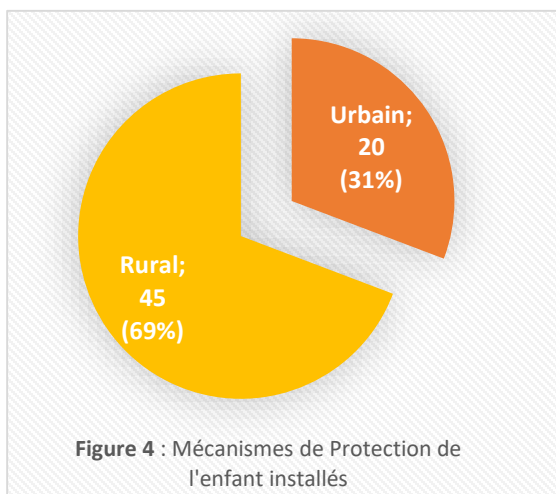
En 2019, la majorité des sensibilisations sur la protection de l'enfant (soit au moins 3 sensibilisations sur 5) ont été des sensibilisations de proximité. Ce type de sensibilisation est privilégié en milieu urbain qu'en milieu rural, d'une part par la configuration de l'espace urbain (densité des populations, présence d'infrastructures, vie sociale moderne) qui

facilitent les entretiens individuels et/ou téléphoniques, les VAD, les focus group, etc. ; d'autre part par l'organisation des populations rurales qui, étant en des zone reculées souvent difficiles d'accès, et s'identifiant en des leaders communautaire et religieux, sont plus réceptif aux sensibilisation de masse, sur une place publique, en présence des leaders et des autorités communautaires.

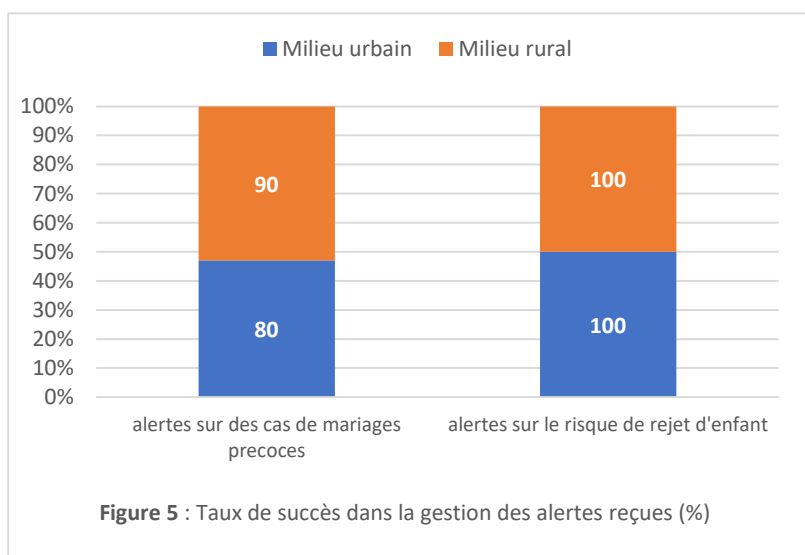
Tandis que les personnes sensibilisées semblent équilibrées en genre en milieu rural, en milieu urbain les femmes sont en majorité la cible des activités de sensibilisation. Cela parce qu'elles sont celles qui fréquentent le plus les services sociaux pour diverses raisons, celles qui restent souvent disponibles lors des VAD, et celles qui, par stratégie, sont ciblées par les travailleurs sociaux pour plus d'impact sur les enfants.



1.2. Mécanismes de Protection de l'Enfant et la gestion des alertes



L'installation de mécanismes de protection de l'enfant est une conséquence et une concrétisation des activités de sensibilisation. Ces mécanismes qui peuvent être les groupements enfants ou les Comités de Protection de l'Enfant, contribuent à signaler/alерter les services de prise en charge. En 2019, ces structures ont été installées deux fois plus en milieu rural qu'en milieu urbain. Les sensibilisations de masse qui y sont privilégiées permettant l'installation de Comité à leurs issues.



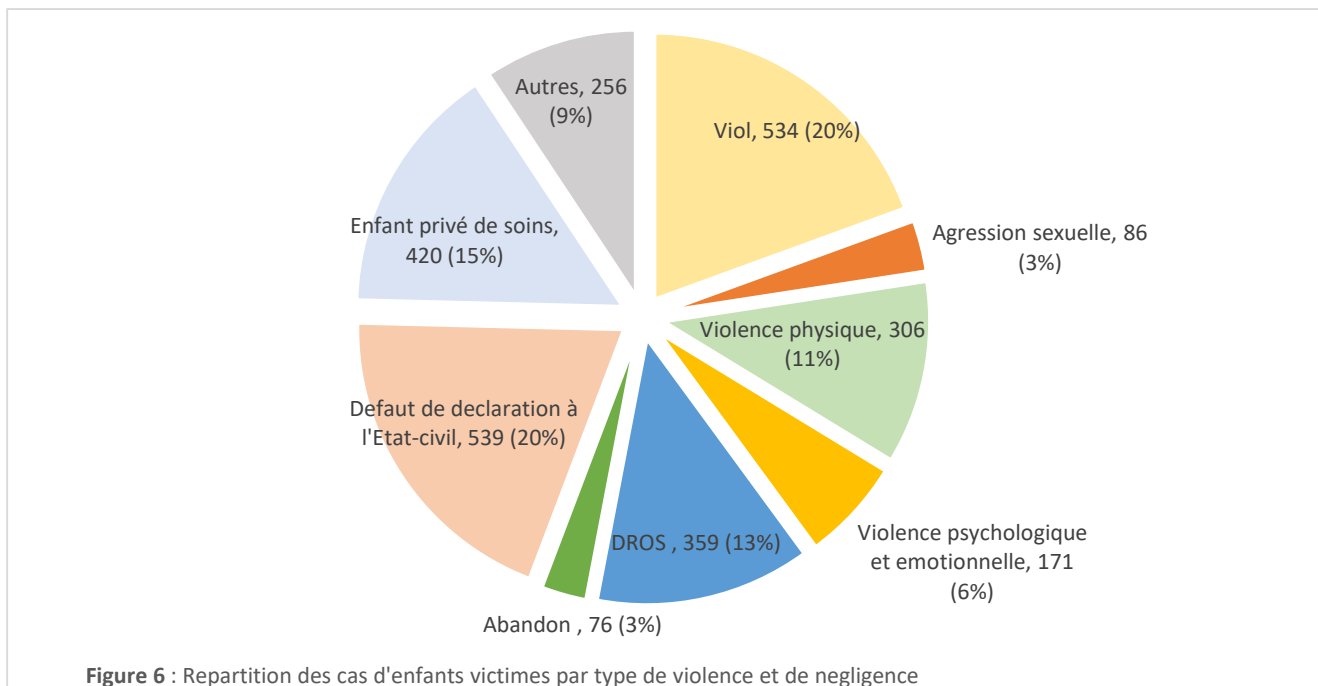
Quant aux alertes, il est remarqué que celles sur les mariages précoces ont été gérées avec succès à hauteur de 80% en milieu urbain et 90% en milieu rural, et à hauteur de 100% dans les deux milieux pour ce qui est du risque de rejet d'enfant. Cela montre la qualité et l'efficacité des réactions des services sociaux, à chaque fois qu'ils sont précocement alertés.

2. Statistiques sur les incidents de violence et de négligence subis par les enfants

Les données collectées et rapportées sur les incidents subis par les enfants se regroupent en 17 grands indicateurs : 6 sur la violence, 2 sur l'exploitation, 6 sur la négligence, et 3 sur les pratiques traditionnelles néfastes. Mais pour des besoins d'analyse et de visualisation, les graphiques exposés dans ce chapitre présentent, pour certaines subdivisions, les indicateurs pertinents. Toutefois, tous les tableaux détaillés sont en annexe de ce document.

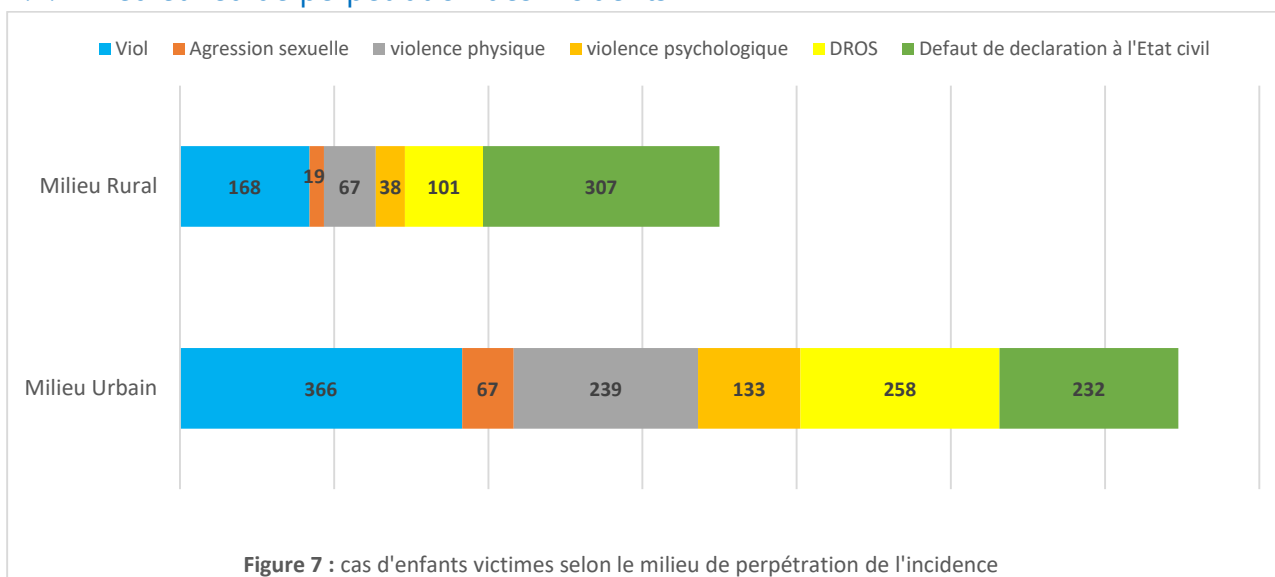
2.1. Types d'incidents de violence et de négligence subis par les enfants

2747 cas d'enfants victimes ont été rapportés en 2019, dont 1456 cas de violence, 1161 cas de négligence, 43 cas d'exploitation, et 87 cas de pratique traditionnelle néfaste.



On relève qu'au titre des négligences, le défaut de déclaration à l'Etat-civil prédomine (20%). Il s'agit de tout enfant étant entré en contact avec les services sociaux et pour qui a été constaté une absence d'acte de naissance. Au titre des violences, le viol a été subi par la majorité des cas (près de 20% des cas dont plus de 1% d'exploitation sexuelle).

2.2. Milieu et lieu de perpétration des incidents



Les enfants vivant en milieu rural ont été les plus exposés au défaut de déclaration à l'état civil. Tandis que ceux vivant en milieu urbain ont été les plus victimes de viol, de violence physique et de DROS.

Tableau 1 : Cas d'enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique traditionnelle néfaste	Total
Ecole	29	16	0	10	1	56
Chemin de l'école	26	3	0	5	0	34
Route/rue	43	32	1	51	1	128
Brousse/foret	46	8	13	9	0	76
Au champ	13	2	1	4	0	20
Au marché	2	12	2	26	1	43
Site d'accueil	0	2	0	0	0	2
Hôtel	9	0	0	0	0	9
Camp	2	0	0	0	0	2
Point de contrôle/Barrage	0	0	4	13	0	17
Domicile de la victime	105	136	7	509	26	783
Domicile de l'agresseur	239	169	5	176	17	606
Autre domicile	50	21	2	61	22	156
Autre	36	18	1	67	5	127
Non Applicable	20	58	7	589	14	688
Total	620	477	43	1520	87	2747

Les violences sexuelles et les violences physiques et psychologique ont plus cours au domicile de l'agresseur et au domicile de la victime. Ces deux endroits sont donc les lieux où les enfants sont les plus vulnérables. Les enfants sont plus exposés aux négligences au sein de la cellule familiale.

2.3. Moment de perpétration des violences et des négligences

Tableau 2 : Cas d'enfants victimes selon le moment de perpétration de l'incident

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique traditionnelle néfaste	Total
Matin (entre le lever du soleil et midi)	118	155	19	265	13	570
Après-midi (entre midi et le coucher du soleil)	148	75	7	118	13	361
Soir (entre le coucher et le lever du soleil)	289	91	6	134	27	547
Non applicable¹	65	156	11	1003	34	1269

Les violences sexuelles sur les mineurs sont perpétrées généralement le soir (entre le coucher et le lever du soleil). Ces moments sont plus propices pour la commission des agressions sexuelles.

¹ Cette mention fait référence aux incidents dont le moment n'a pu être déterminé, et aux incidents dont le moment de perpétration n'a pas d'importance (exemple des cas de défaut de déclaration à l'Etat civil)

Mais en considérant toute la période allant du lever du soleil au coucher du soleil, cette tendance tend à s'équilibrer, les enfants deviennent alors vulnérables en présence comme en absence du soleil.

2.4. Localisation des cas d'enfants victimes

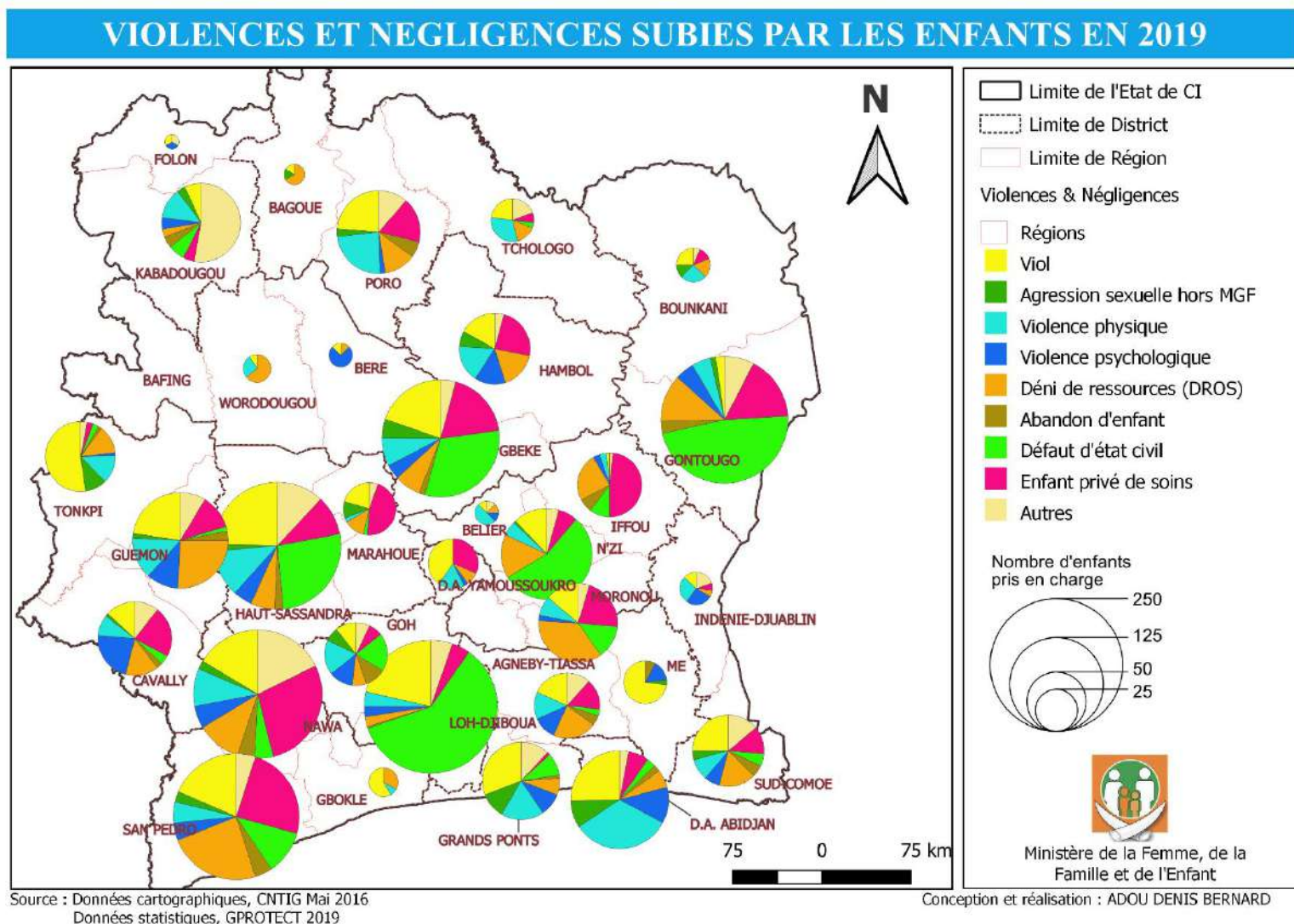


Figure 8 : Carte des violences et des négligences subies par les enfants en 2019 par région administrative

3. Profil des enfants victimes

3.1 Age et sexe des enfants victimes

Tableau 3 : cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence

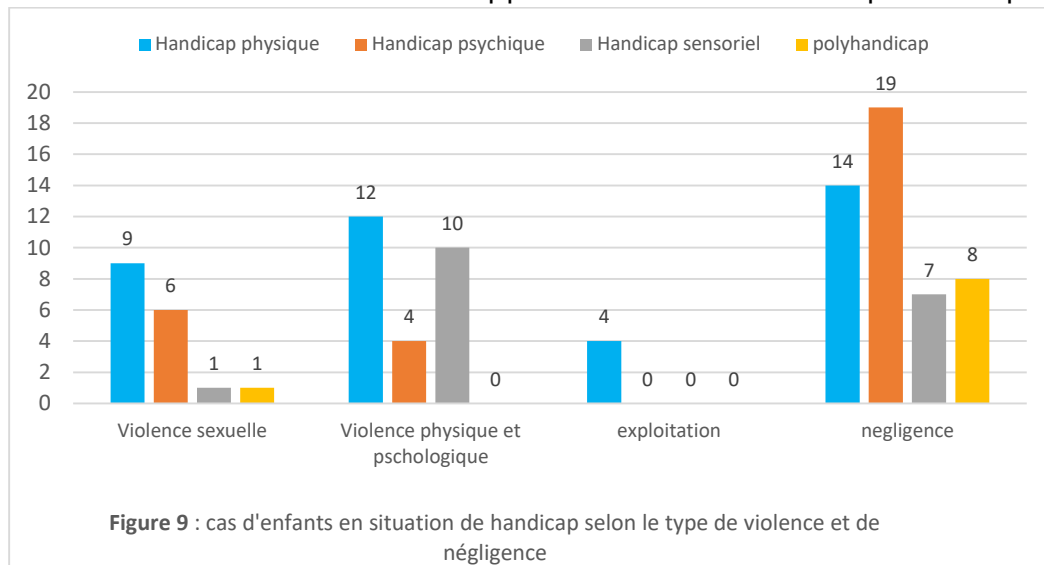
	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à 18 ans		Total par sexe		Total Général
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Cas rapportés	325	359	379	296	536	207	532	113	1772	975	2747

Viol	22	0	88	4	209	4	207	0	526	8	534
Agression sexuelle (hors MGF)	7	1	28	1	33	0	16	0	84	2	86
Maltraitance Physique	10	14	39	37	82	41	68	15	199	107	306
Maltraitance Psychologique	12	8	18	13	35	24	45	16	110	61	171
Pires formes de travail	0	0	0	0	2	9	2	15	4	24	28
Economique	0	0	2	0	2	3	4	4	8	7	15
Abandon d'enfant	24	30	5	3	6	5	2	1	37	39	76
Défaut de déclaration à l'Etat Civil	97	118	104	129	33	36	10	12	244	295	539
Défaut de scolarisation	0	0	5	8	12	15	8	12	25	35	60
Enfant privé de soins	118	134	41	46	23	29	18	11	200	220	420
Enfant disparu	5	11	10	15	12	7	4	1	31	34	65
Déni de ressource, d'opportunités ou de service	27	41	36	40	51	34	106	24	220	139	359
Autre négligence	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Mutilations Génitales Féminines	0	0	2	0	12	0	5	0	19	---	19
Mariage d'enfant	0	0	1	0	24	0	37	0	62	0	62
Rejet d'enfant selon les coutumes	3	2	0	0	0	0	0	1	3	3	6

Les filles de 10 à 18 ans sont les plus exposées au viol et au mariage des enfants. Plus de la moitié des enfants privés de soins (252) ont entre 0 et 4 ans, et ceux victimes de pires formes de travail sont dans la tranche d'âge de 10 à 18 ans. La grande majorité des enfants n'ayant pas d'acte de naissance (83%) ont entre 0 et 9 ans.

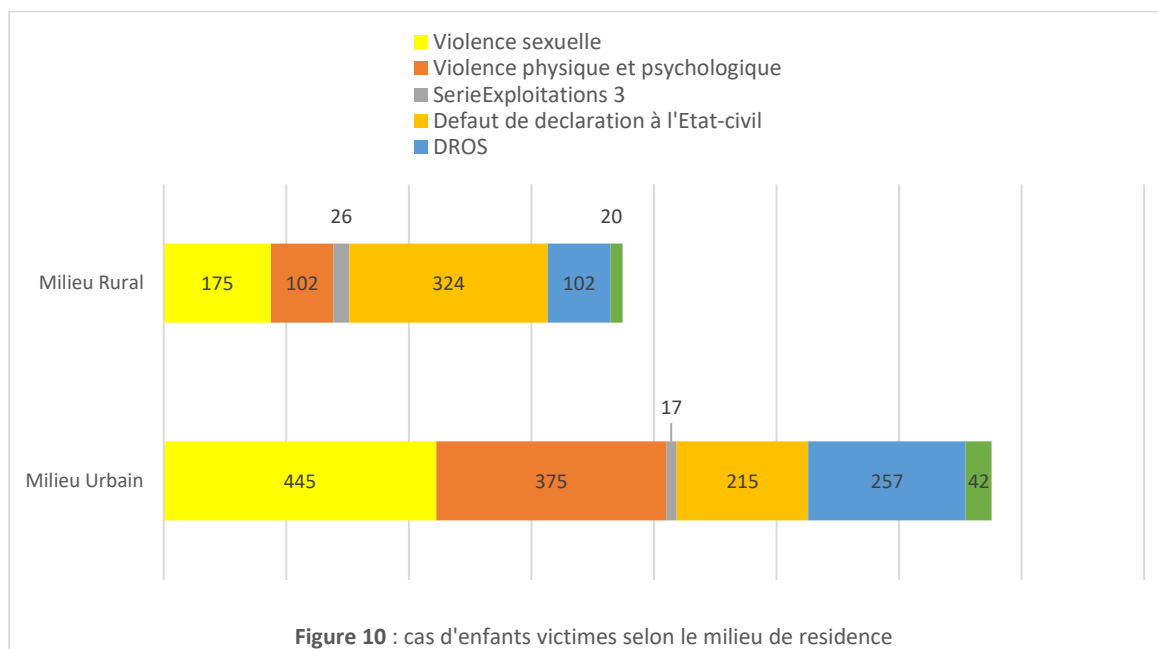
3.2. Situation de handicap des enfants victimes

Parmi les cas d'enfants victimes rapportés, 95 ont un handicap, soit un peu plus de 3%.



Les enfants en situation de handicap physique ont été exposés à toutes les formes de violence, à la négligence et à l'exploitation. Les enfants en situation de polyhandicap et d'handicap psychique sont plus exposés à la négligence.

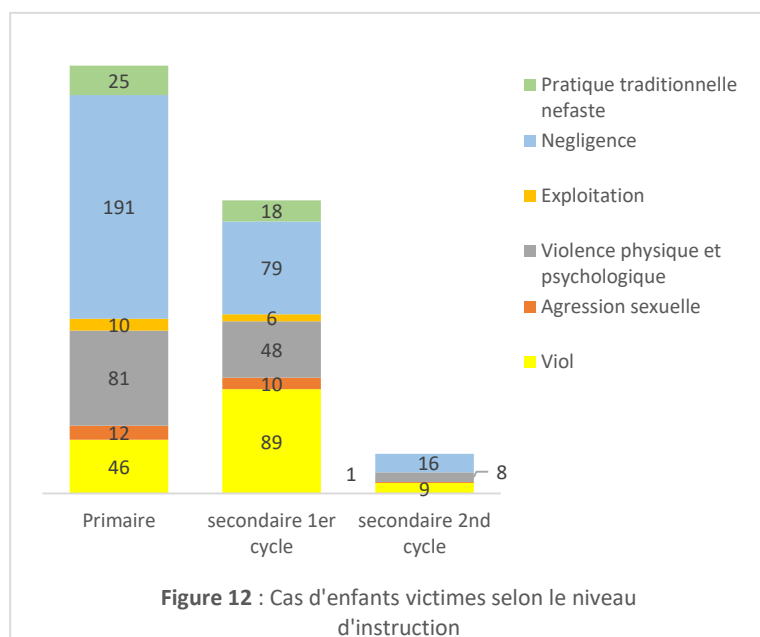
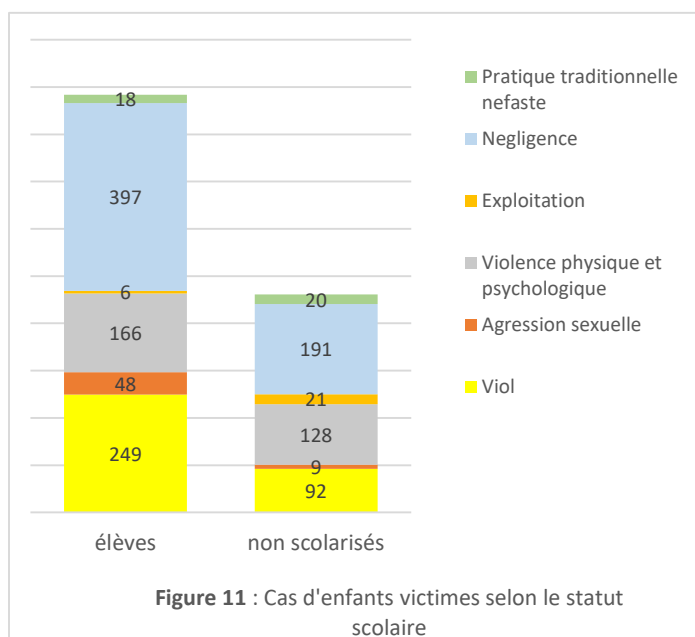
3.3. Milieu de résidence des enfants victimes



Le milieu de résidence des enfants victimes coïncide généralement avec le milieu de perpétration de l'incident. Le milieu urbain reste donc le milieu le plus à risque de violence et de DROS sur les enfants et le milieu rural, le plus à risque de défaut de déclaration à l'Etat civil. Le graphique montre également que deux fois plus d'enfants ont été mariés en milieu urbain qu'en milieu rural.

Ce qui montre que, contrairement à l'entendement général, le milieu urbain concentre également de nombreux cas de pratiques traditionnelles néfastes. Les populations, bien qu'étant en milieu urbain, restent souvent attaché à leurs traditions.

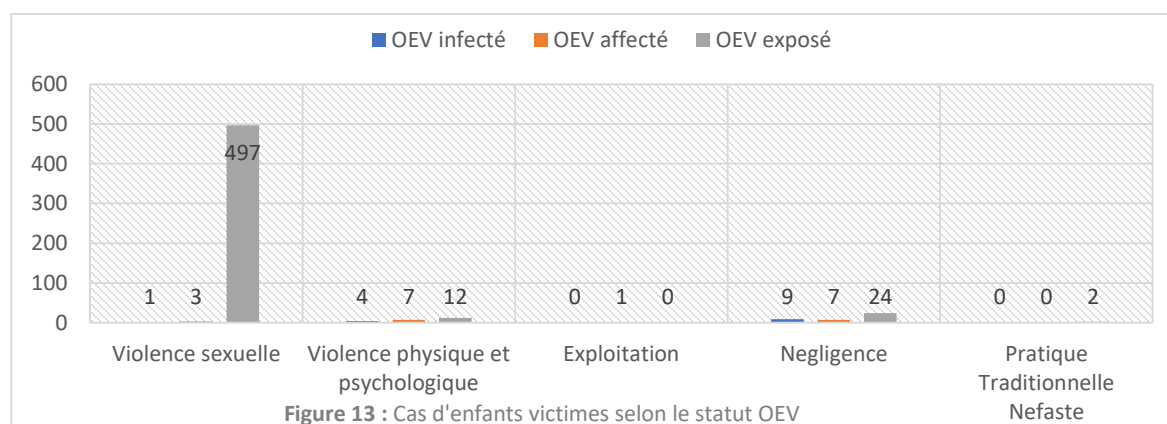
3.4. Statut scolaire et niveau d'instruction des enfants victimes



Les élèves sont les plus exposés aux violences. On dénombre le plus grand nombre de victimes parmi les élèves qui ont un niveau primaire ou secondaire premier cycle. Avec donc un niveau d'instruction élevé (secondaire 2nd cycle par exemple), le risque de violence et de négligence est considérablement réduit.

3.5. Statut OEV des enfants victimes

567 des cas d'enfants victimes rapportés sont des OEV avérés ou potentiels.



Le nombre élevé d'*OEV exposés* dans la catégorie violence sexuelle est dû au fait que de nombreux cas de viol sont systématiquement enregistrés comme tel. La quasi-totalité des *OEV infectés* (13 sur 14) sont victimes de négligence ou de violence physique et psychologique.

4. Statistique sur les présumés auteurs

4.1. Tranches d'âge et sexe des présumés auteurs

Tableau 4 : Tranches d'âge des présumés auteurs

	<i>Viol</i>	<i>Agression sexuelle</i>	<i>Violence physique et psychologique</i>	<i>Exploitation</i>	<i>Négligence</i>	<i>Pratique Traditionnelle Néfaste</i>	<i>Total</i>
Moins de 18 ans	57	9	36	1	25	2	130
18 ans et plus	421	68	395	30	1352	74	2340
Mixte²	9	0	8	0	8	8	33
Inconnu	47	9	38	12	135	3	244

Tableau 5 : sexe des présumés auteurs

	<i>Viol</i>	<i>Agression sexuelle</i>	<i>Violence physique et psychologique</i>	<i>Exploitation</i>	<i>Négligence</i>	<i>Pratique Traditionnelle Néfaste</i>	<i>Total</i>
Féminin	5	4	162	5	206	25	407
Masculin	523	79	231	24	945	33	1835
Mixte	3	1	62	2	258	28	354
Inconnu	3	2	22	12	111	1	151

La grande majorité des violences et des négligences rapportées en 2019 (86%) ont pour auteurs présumés des adultes. De même, 67% de ces violences et négligences ont été commises par des auteurs présumés de sexe masculin. Il n'en demeure pas moins qu'un nombre non négligeable des violences ont été probablement commises par des enfants (102) et des femmes (171).

4.2. Nombre des présumés auteurs

Tableau 6 : répartition des cas de violence et de négligence selon le nombre des auteurs présumés

	<i>Viol</i>	<i>Agression sexuelle</i>	<i>Violence physique et psychologique</i>	<i>Exploitation</i>	<i>Négligence</i>	<i>Pratique Traditionnelle Néfaste</i>	<i>Total</i>
Un	474	82	363	28	1138	48	2133
Deux	31	2	59	2	219	17	330
Plus de deux	18	0	2	0	4	11	35
Inconnu	11	2	53	13	159	11	249

² La mention Mixte fait référence aux nombres auteurs (plus d'un) comprenant les deux ordres d'âge (moins de 18 ans et plus de 18 ans) ou les deux types de sexe.

4.3. Liens entre les présumés auteurs et les victimes

Tableau 7 : Répartition des cas de violence et de négligence selon le lien entre les auteurs présumés et les victimes

	<i>Viol</i>	<i>Agression sexuelle</i>	<i>Violence physique et psychologique</i>	<i>Exploitation</i>	<i>Négligence</i>	<i>Pratique Traditionnelle Néfaste</i>	<i>Total</i>
Inconnu	95	13	50	14	129	28	329
Partenaire ou ex-partenaire intime	55	7	51	0	99	1	213
Principale personne s'occupant de la personne survivante	15	7	161	5	571	29	788
Membre de la famille (hors conjoint ou personne s'occupant de la survivante)	38	12	146	5	635	16	852
Superviseur/employeur	1	0	4	3	1	0	9
Camarade	37	3	5	0	5	0	50
Enseignant/responsable scolaire	4	3	1	0	2	0	10
Prestataire de service	0	0	0	0	1	0	1
Colocataire	2	1	0	0	0	0	3
Voisin	69	10	7	1	5	1	93
Ami de la famille	33	3	4	1	3	2	46
Autre membre de la communauté résidente	48	5	6	4	14	0	77
Sans lien	114	22	28	10	12	2	188
Autre lien	23	0	14	0	43	8	88

Hormis les cas de violence sexuelle où les présumés auteurs ont des liens divers avec l'enfant victime (membre ou ami de la famille, camarade, voisin) ou aucun lien, les auteurs présumés des violences physiques et psychologiques, des négligences et des pratiques traditionnelles néfastes sont majoritairement issus du cocon familial de l'enfant (principale personne s'occupant de lui ou membre de sa famille). Les violences domestiques sont donc une catégorie importante des violences subies par les enfants.

4.4. Profession des présumés auteurs

Tableau 8 : répartition des cas de violence et de négligence selon la profession des auteurs présumés

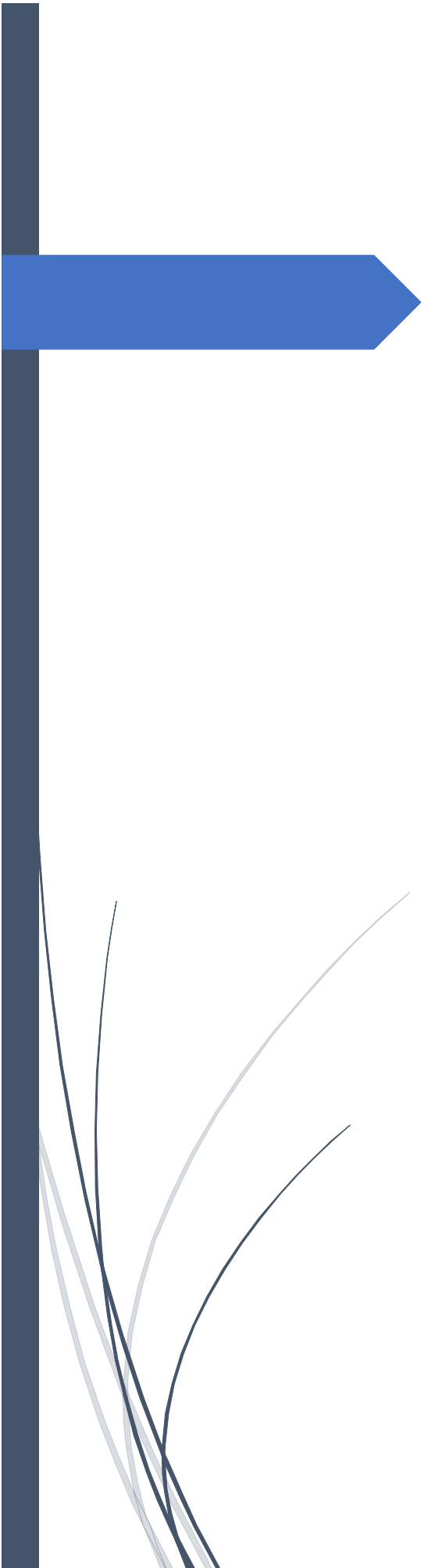
	Viol	Agression sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total	Proportion (%)
Inconnu	172	23	94	13	293	36	631	23
Enseignant(e)	11	4	14	0	35	0	64	2
Prestataire de santé	0	1	3	0	7	0	11	0
Fonctionnaire	3	0	13	1	16	0	33	1
Forces armées légales (Policier, Gendarme, ...)	4	1	11	0	26	0	42	2
Dozo, Mercenaire, Milicien	1	0	1	0	0	0	2	0
Dignitaire religieux	4	0	2	0	5	1	12	0
Leader communautaire	0	0	2	0	1	4	7	0
Leader politique	0	0	0	0	1	0	1	0
Planteur/Agriculteur	66	5	61	8	354	15	509	19
Commerçant(e)	25	5	84	7	106	15	242	9
Transporteur	22	5	15	1	52	2	97	4
Etudiant(e)/Elève	71	5	20	0	43	1	140	5
Agent du SNU	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans emploi	57	14	42	1	114	1	229	8
Autres	98	23	115	12	467	12	727	27

De manière générale, la majorité des cas de violence et de négligence (28%) ont pour auteurs présumés des planteurs/agriculteurs et des commerçants, pour ce qui est des professions connues. Les premiers vivant principalement en milieu rural, comme les seconds, vivant aussi bien en milieu rural qu'urbain, sont attachés à des traditions qui parfois sont facteurs de violence et de négligence pour les enfants. De manière particulière, toujours dans le domaine des professions connues, les élèves/étudiants sont les auteurs présumés de la majorité des cas de viol.

5. Statistiques sur la prise en charge des enfants victimes

Tableau 9 : Soutiens offerts aux enfants victimes

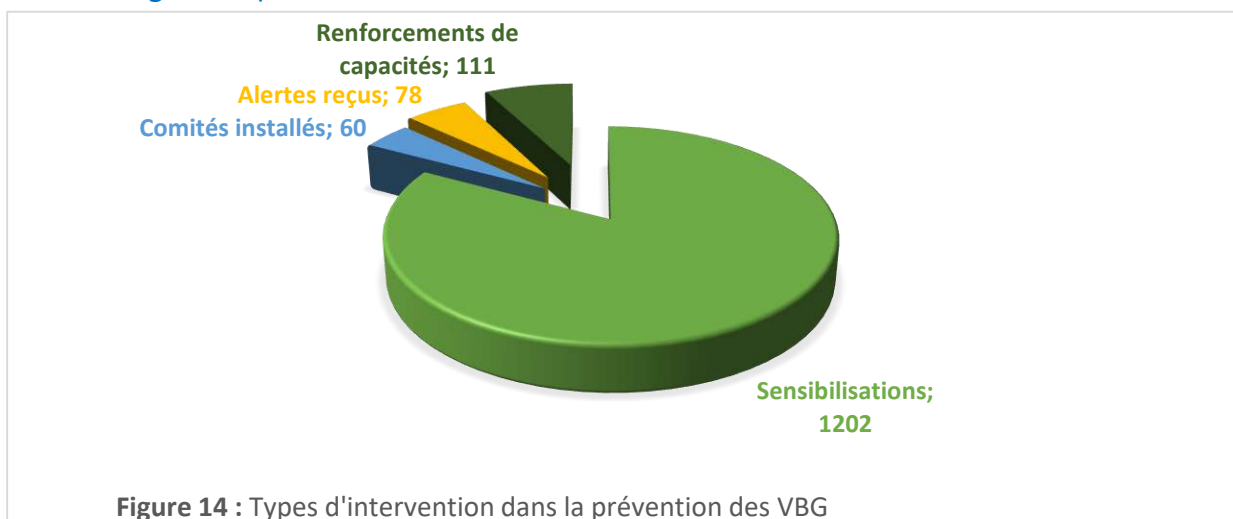
Type de soutien	Viol	Agression sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique traditionnelle néfaste
Médical	458	62	158	28	228	9
Psychosocial / Psychologique	536	86	478	43	1521	87
Psychiatrique	0	0	0	0	0	0
Juridique / Judiciaire	309	35	110	30	405	23
Matériel / Alimentaire	13	2	68	31	207	3
Economique	7	2	4	1	5	0
Hébergement temporaire	13	3	78	31	137	13
Sécuritaire	53	5	45	29	85	9
Scolarisation / Mis en apprentissage	8	1	26	15	75	1
Autres	5	2	15	2	72	1



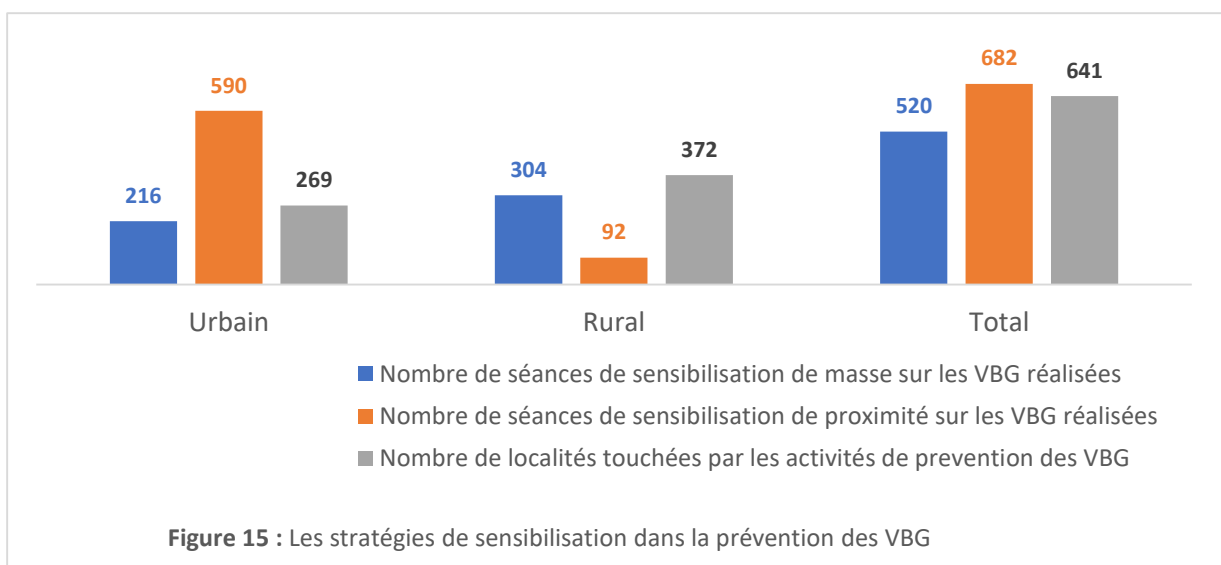
III. STATISTIQUES PORTANT SUR LES VBG

1. Statistiques sur les activités de Prévention dans le domaine des VBG

1.1. Stratégies de prévention et de sensibilisation contre les VBG

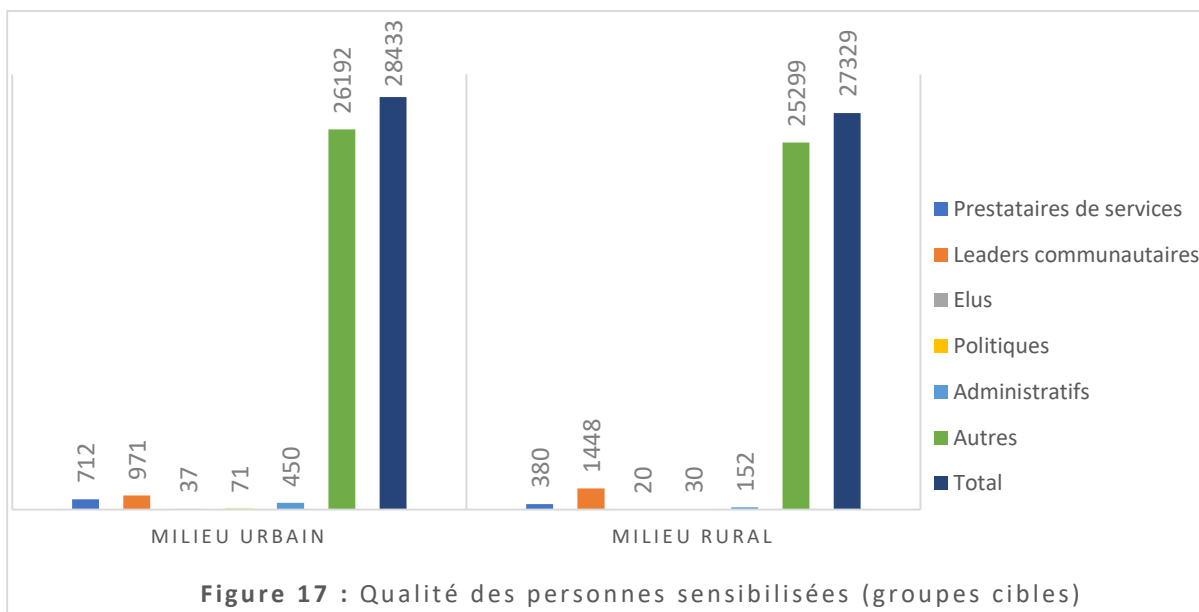
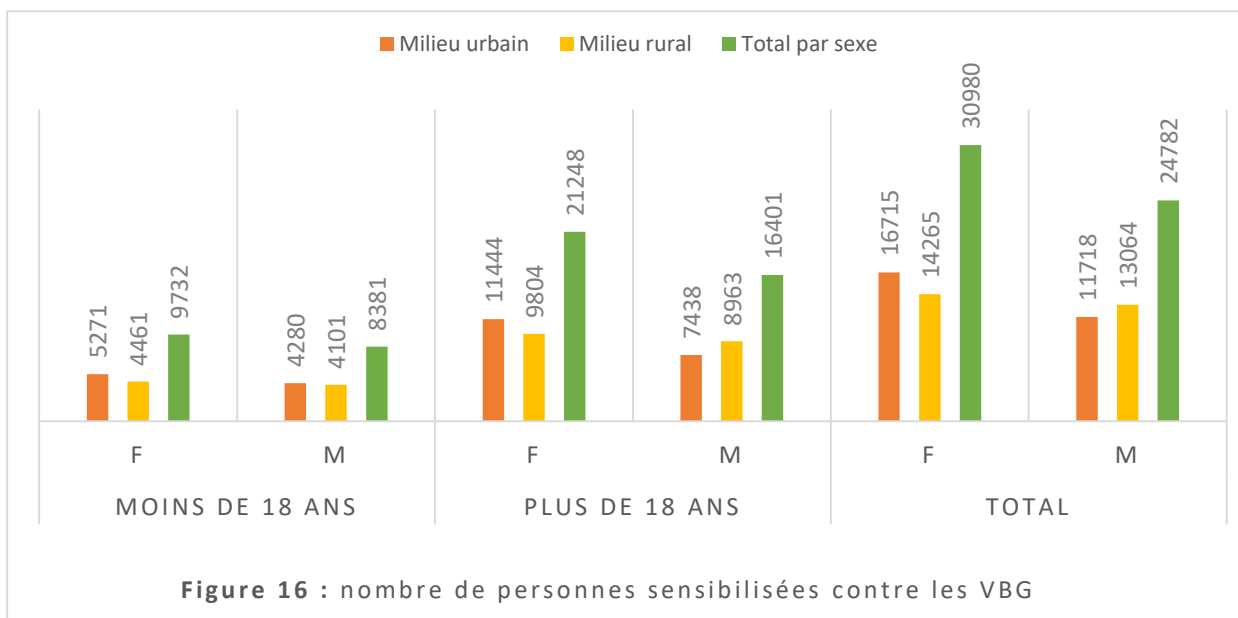


Ce graphique montre que toutes les stratégies de prévention ont été adressées au cours de l'année. Le nombre d'activités en rapport avec ces stratégies est en nette progression par rapport à l'année 2018 avec une prédominance des activités de sensibilisation (1202 séances) contre 111 activités de renforcement de capacité, 60 activités d'installation de comités pour 78 alertes reçues. Le nombre d'alertes reçues devrait interpeller sur l'efficacité des interventions. Plus les personnes sont sensibilisées, plus ils devraient dénoncer les cas à travers les alertes.



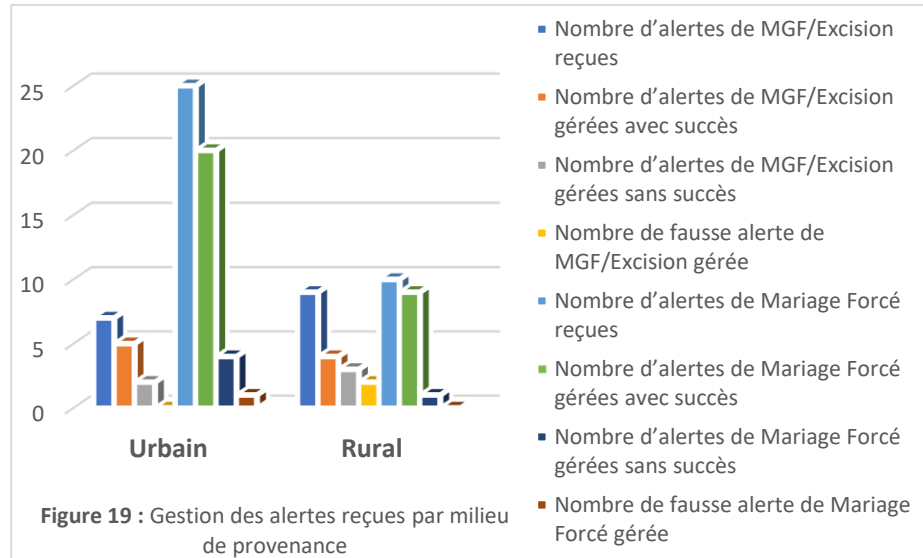
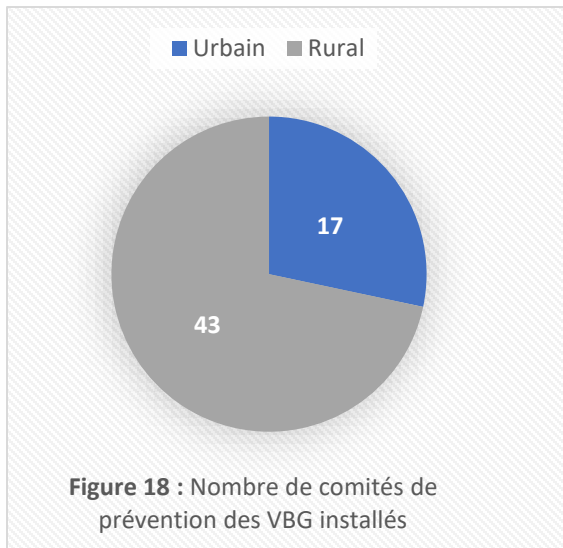
Il ressort de l'analyse de ce graphique qu'il y a plus de séances de sensibilisation de proximité (682 séances) que de séance de masse (520) avec 641 localités touchées. Mais les activités de proximité sont plus développées en milieu urbain (590) qu'en milieu rural (92). Pourtant, les pratiques traditionnelles néfastes faisant objet d'alerte sont plus présents en milieu rural du fait du poids de la tradition, des us et coutumes. Sachant que les activités de proximité ont plus d'effets sur le comportement et l'attitude des individus, il convient de revoir les stratégies en milieu rural même si la majorité des acteurs se retrouvent en milieu urbain.

1.2. Personnes sensibilisées contre les VBG et adhésion des communautés



Ces graphiques montrent d'une part qu'on enregistre, à peu près, autant de personnes touchées par les activités de sensibilisation en milieu urbain (51%) qu'en milieu rural (49%). Les adultes (68%) sont plus touchés que les enfants (32%), les femmes (56%) plus que les hommes (44%). D'autre part, elles nous indiquent que les activités de sensibilisation semblent très peu menées à l'endroit des cibles particulières susceptibles d'agir sur les changements attendus en matière de lutte contre les VBG en général et les pratiques traditionnelles néfastes en particulier tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

1.3. Surveillance des VBG



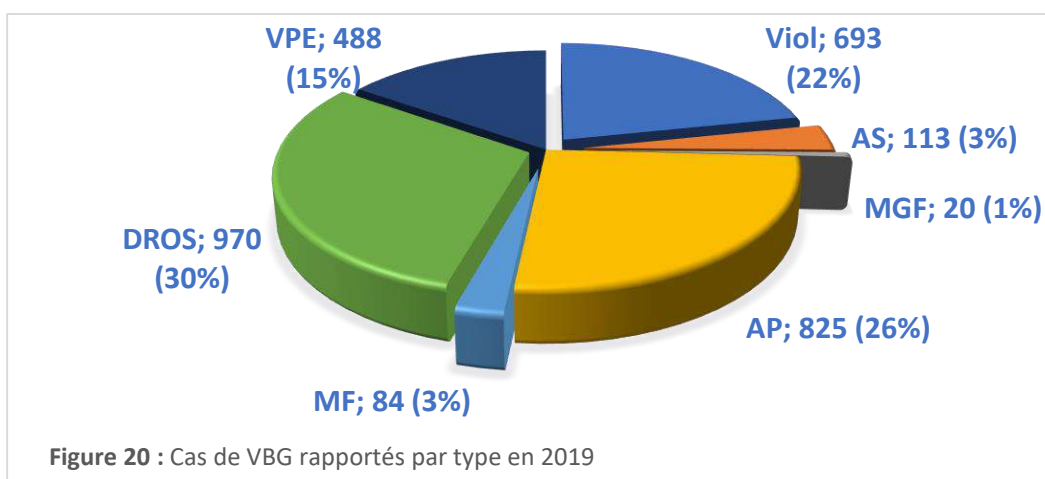
Les figures 18 et 19 indiquent que les comités de prévention sont plus en milieu rural qu'en milieu urbain. Paradoxalement, il y a plus d'alertes reçues pour les pratiques de Mariage Forcé y compris les mariages d'enfants en milieu urbain qu'en milieu rural respectivement 25 cas et 10 cas. Mais les cas de MGF sont plus signalés en milieu rural qu'en milieu urbain, soit respectivement 9 et 7 cas. Au regard donc du nombre de cas gérés avec succès, l'on doit être situé sur la qualité du système de réponse.

Ainsi, 5 sur 9 alertes ont été gérés avec succès en milieu urbain, 4 sur 5 alertes en milieu rural pour les MGF et 20 sur 25 alertes en milieu urbain ont été gérés avec succès contre 9 sur 10 en milieu rural. On peut dire alors, que les structures de réponse arrivent à agir quand elles sont alertées tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

2. Statistiques portant sur les incidents

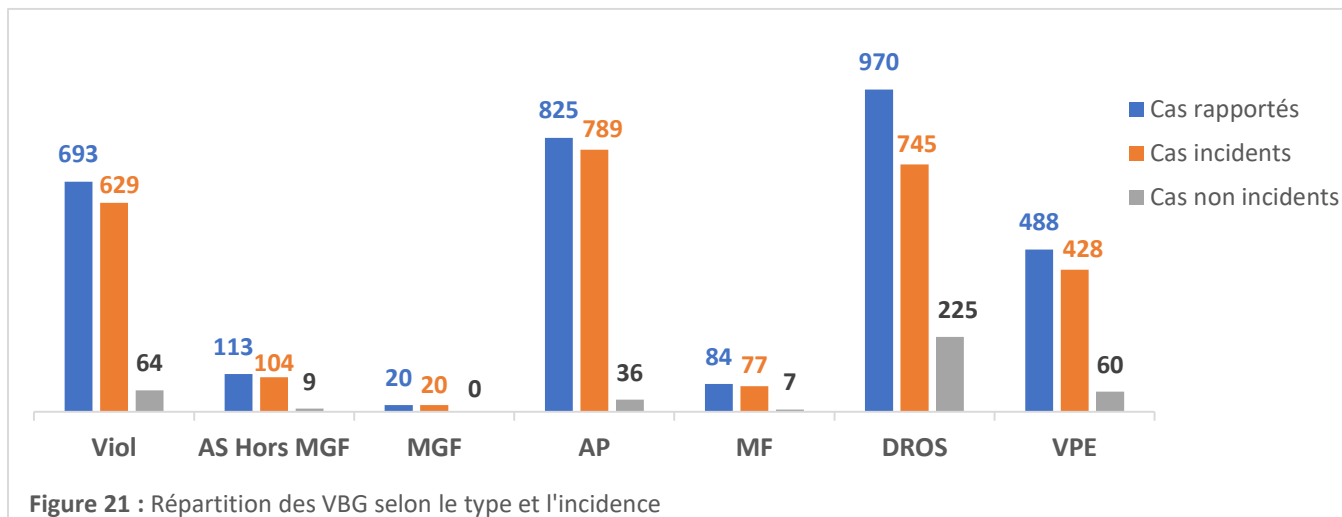
2.1. Les incidents de Violences Basées sur le Genre (VBG) déclarés en 2019

Au total 3193 cas de VBG ont été déclarés en 2019.



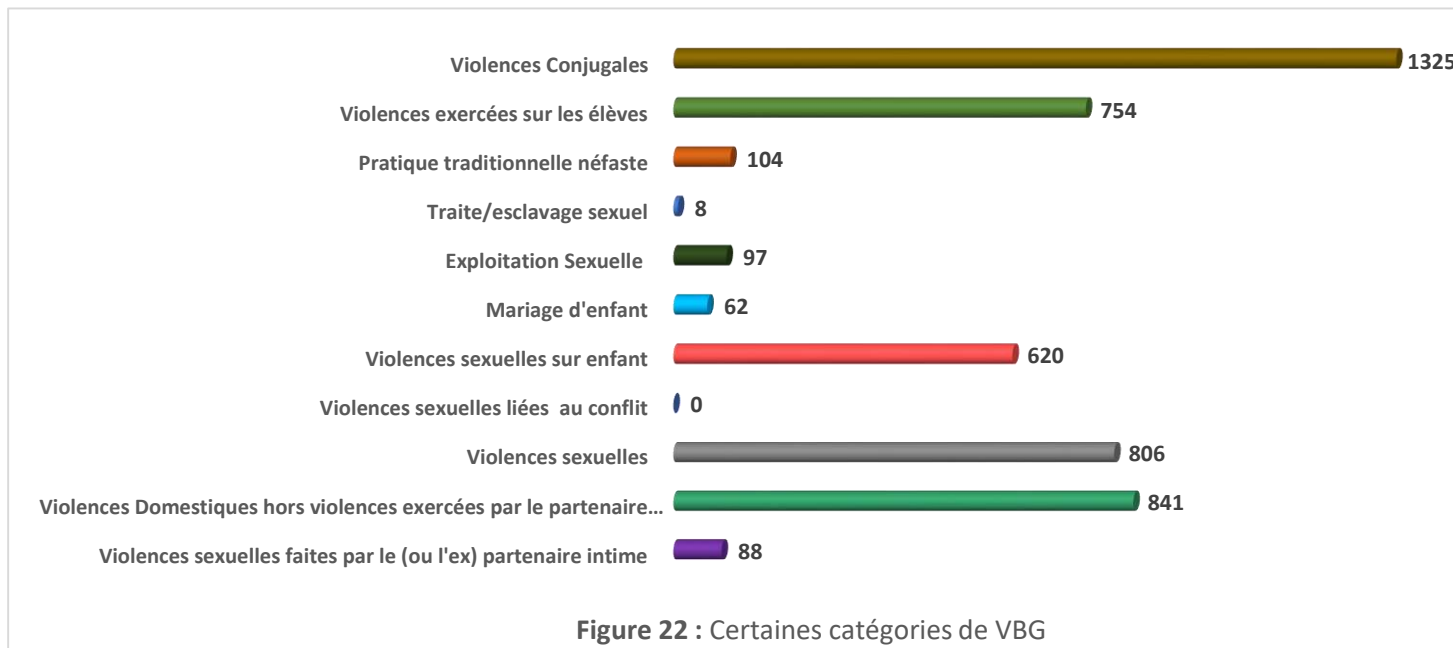
La présente figure montre une prédominance de DROS 30% suivi de d'Agression Physique 26% et de Viol 22% de cas de VBG rapportés dans les services sociaux pendant l'année 2019.

2.2. Les VBG selon le type de l'incident



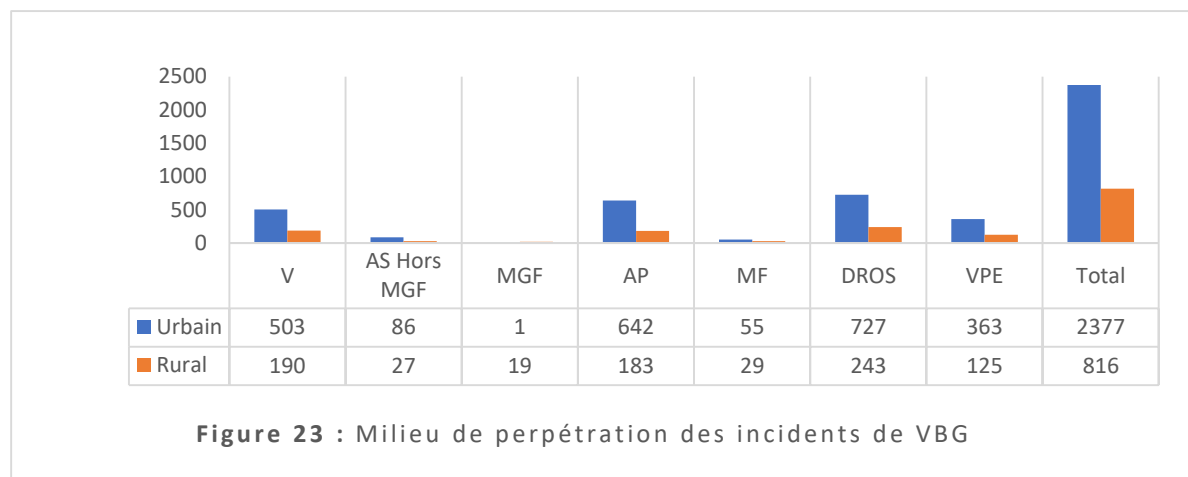
La figure 21 nous indique qu'il y a 401 cas qui se sont produits avant cette année. Si les cas de DROS non incidents peuvent ne pas avoir de conséquences dramatiques, il faut noter que les cas de Viol et d'agression physiques demande d'agir avec célérité pour bénéficier de la prise en charge adéquate dans les délais permettant d'éviter les inconvénients indélébiles tels que les IST/VIH, les grossesses non désirées pour les viols et les hémorragies voire la mort pour les Agressions Physiques.

2.3. Catégories de VBG



Les catégories ressortent de l'analyse des types de violences rapportées en rapport, entre autres, avec les circonstances de perpétration, les liens entre les auteurs et les victimes, les lieux de perpétration. On note une prédominance des violences conjugales (1325 cas), suivie des violences domestiques (841 cas). Les violences sexuelles et les violences exercées sur les élèves restent préoccupantes avec respectivement 620 cas et 754 cas.

2.4. Milieux, lieux et moments de perpétration des incidents de VBG selon le type



Le milieu urbain demeure le milieu de perpétration de la majorité de cas de VBG rapporté dans les services de prise en charge. Cela est d'autant plus normal que les services sont concentrés dans le milieu urbain. Les cas s'y produisant sont donc plus facilement portés à la connaissance des acteurs.

Tableau 10 : Lieu de perpétration de l'incident de VBG

Lieu de perpétration de l'incident	Viol	Agression Sexuelle		Agression Physique	Mariage Forcé	DROS	Violence Psychologique ou Emotionnelle	Total	Proportion (%)
		Hors MGF	MGF						
Ecole	27	6	1	12	0	1	7	54	2
Chemin de l'école	17	12	0	1	0	2	2	34	1
Route/Rue	47	12	0	55	1	13	17	145	5
Brousse/Forêt	61	4	0	13	0	6	13	97	3
Au champ	15	3	0	5	0	0	1	24	1
Au marché	5	1	0	10	1	8	6	31	1
Site d'accueil	0	0	0	1	0	2	2	5	0
Hôtel	10	1	0	1	0	0	0	12	0
Camp	2	0	0	1	0	1	0	4	0
Point de contrôle/Barrage	0	0	0	0	0	5	4	9	0
Domicile de la victime	143	26	2	193	27	257	127	775	24
Domicile de l'agresseur	254	36	0	444	25	275	155	1189	37
Autre domicile	48	8	17	28	6	39	43	189	6
Autres	41	4	0	33	6	41	27	152	5
Non applicable	23	0	0	28	18	320	84	473	15

La plupart des incidents sont perpétrés au domicile de l'agresseur, 1189 cas (37% du total des cas) suivi du domicile de la victime, 775 cas (24%), confirmant les relations de domination entre l'auteur et la victime ou le fait que l'auteur de la violence est généralement dans l'entourage de la victime.

Tableau 11 : Moment de l'incident

Moment de l'incident	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Matin (entre le lever du soleil et midi)	134	19	0	231	22	206	148	760
Après-midi (entre midi et le coucher du soleil)	153	31	2	139	11	78	45	459
Soir (entre le coucher et le lever du soleil)	348	54	17	328	14	137	95	993
Non applicable	58	9	1	127	37	549	200	981

Les incidents se produisent généralement à tout moment de la journée. Le soir se présente, cependant, comme le moment le plus à risque, car c'est également le moment où les gens sont plus exposés, moins vigilants et contraint de ne pas se déplacer.

2.5. Localisation des cas de VBG

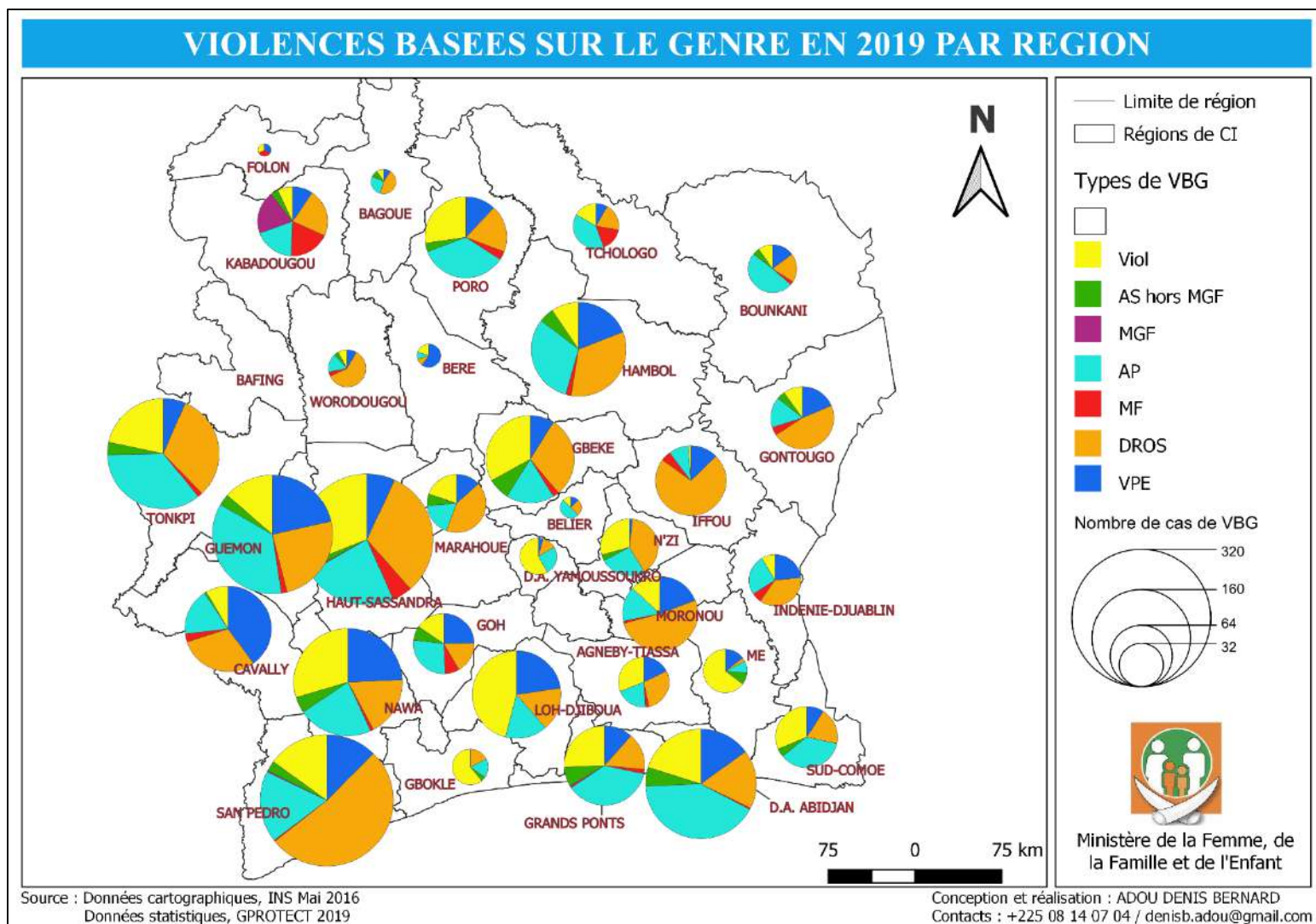


Figure 24 : carte de répartition nationale des VBG enregistrées en 2019

2.6. Plateformes de lutte contre les VBG installées

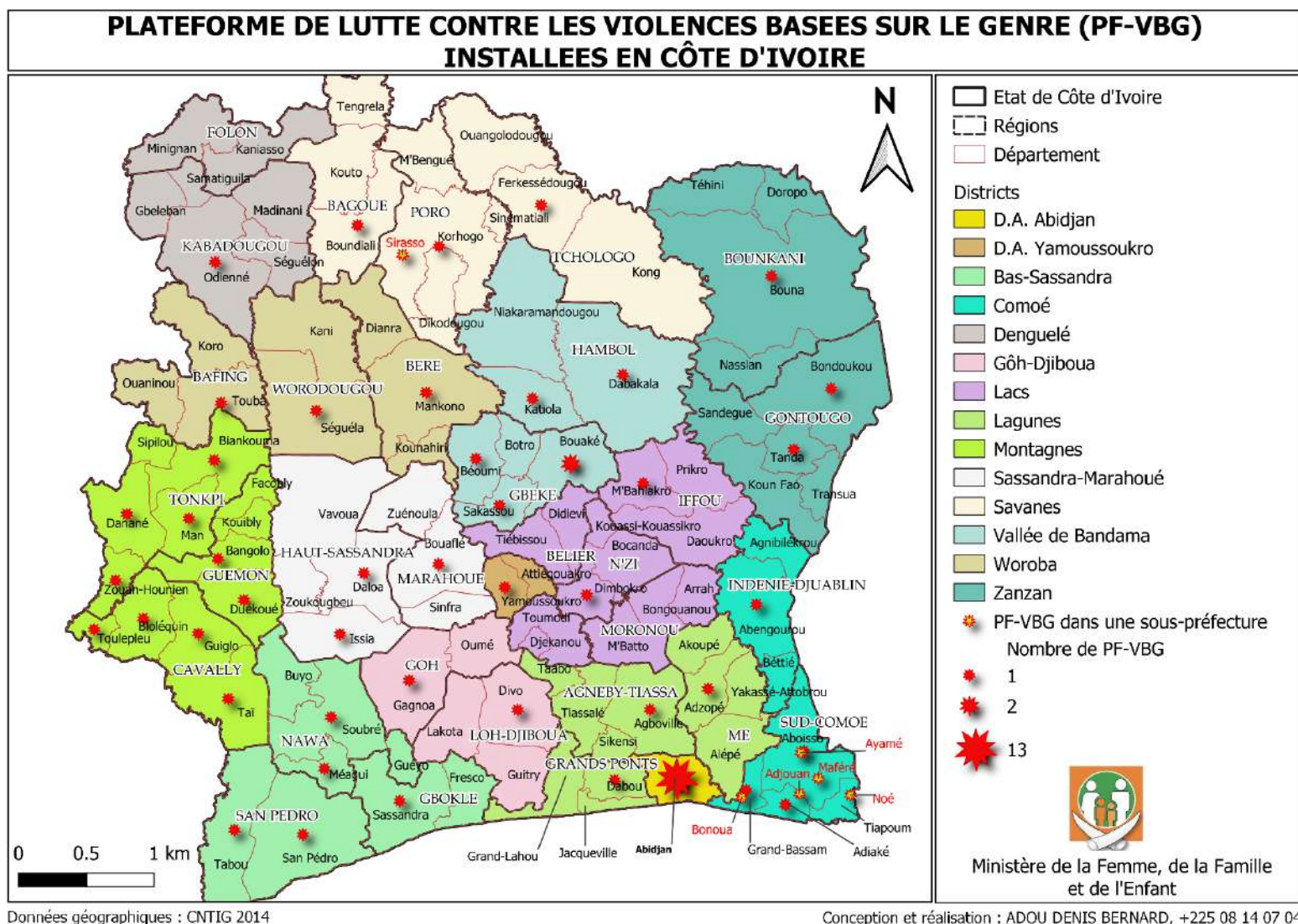
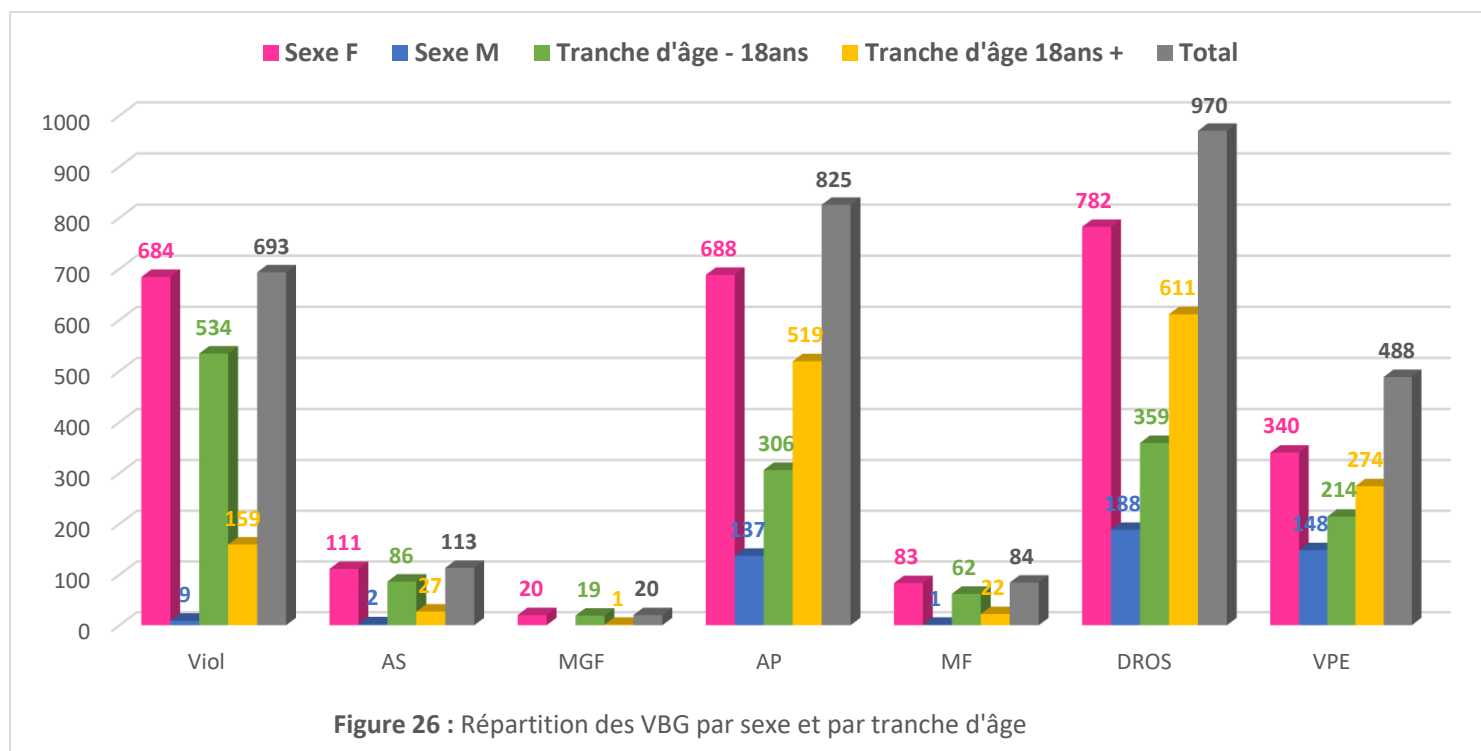


Figure 25 : carte de répartition nationale des plateformes de lutte contre les VBG

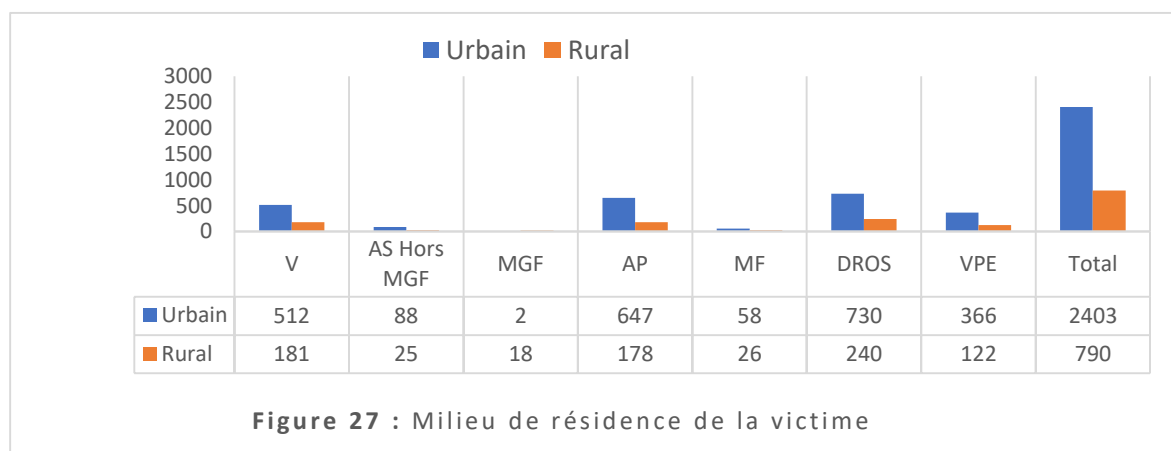
3. Profil des personnes survivantes

3.1. Personnes survivantes des VBG selon l'âge, le sexe et le type de VBG subi



Ce graphique confirme que les cas de VBG déclarés sont en grande majorité des femmes (85%). Par ailleurs, la plupart des cas de violence sexuelle (Viol et AS hors MGF) sont exercés sur les enfants (77%). Les cas sur adultes déclarés sont principalement des cas d'AP et de DROS avec respectivement 519 et 611 cas. Il faut préciser que les cas de Violence Psychologique ou Emotionnelle rapportés ici sur les enfants sont la résultante des maltraitances psychologiques ayant effectivement été subies par ceux-ci (injures, menaces, isolement forcé, etc.) et des maltraitances psychologiques découlant des cas d'exploitation.

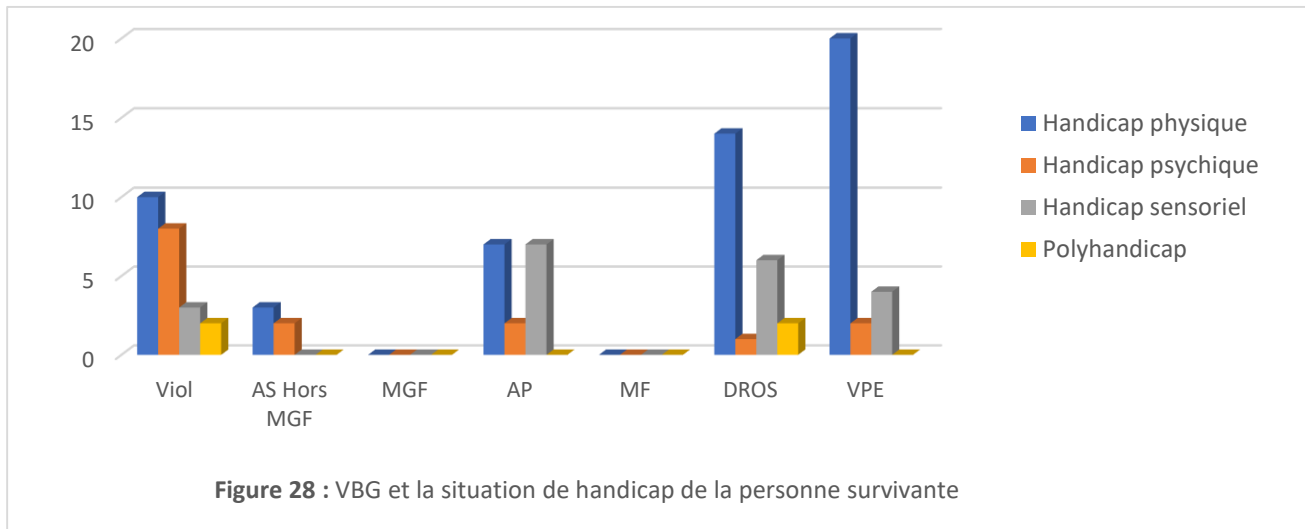
3.2. Milieu de résidence des personnes survivantes de VBG



Le milieu de résidence des personnes survivantes de VBG coïncide, une fois de plus, avec le milieu de perpétration des incidents, à savoir le milieu urbain pour la plupart.

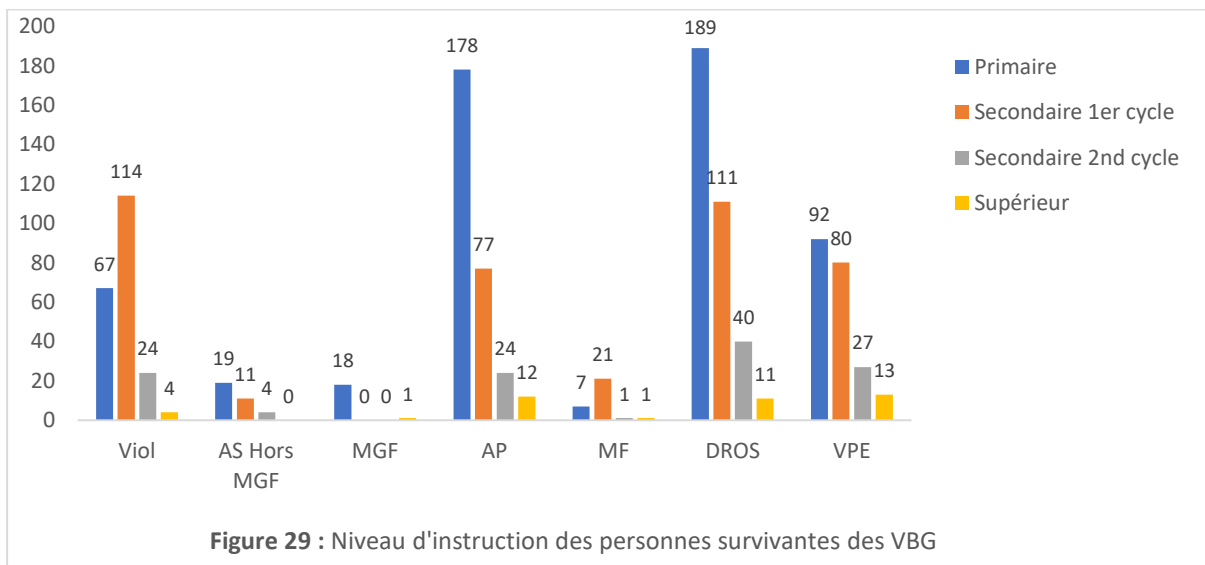
3.3. VBG et la situation de handicap des personnes survivantes

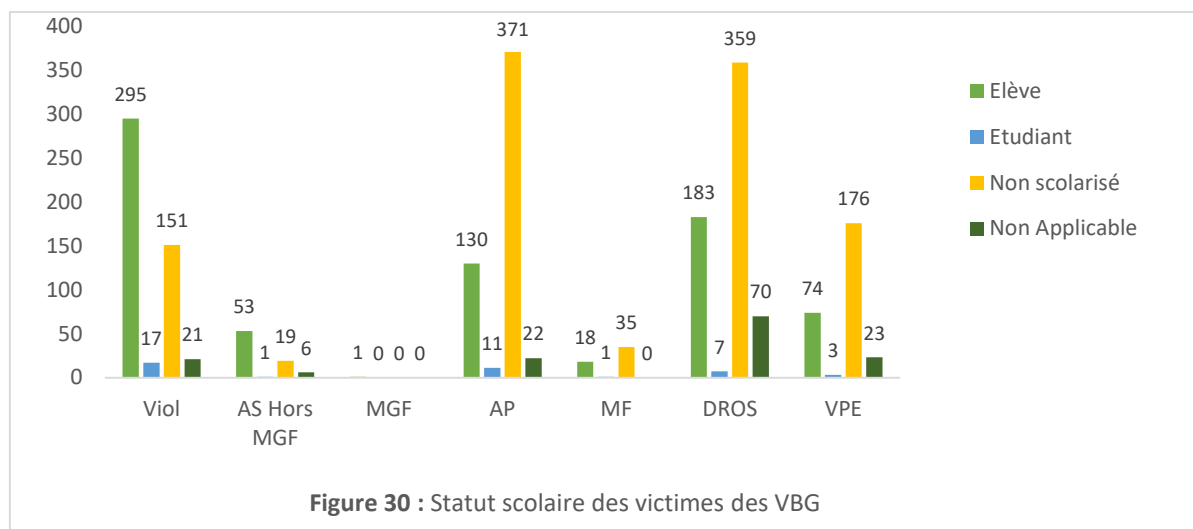
93 des 3193 cas rapportés sont en situation de handicap.



Ce graphique montre que les personnes en situation de handicap sont aussi victimes de VBG, même si les chiffres semblent ne pas être aussi alarmant que les personnes sans handicap. Il faudrait tenir compte de la proportion de ces personnes dans la population générale pour retenir la gravité de ces actes sur des personnes déjà vulnérables du fait de leur handicap, afin de mener une analyse adéquate et diriger des actions spécifiques à leur endroit. Surtout qu'on enregistre à leur encontre 10 cas de Viol et 4 cas d'Agressions Sexuelles, constituant des circonstances aggravantes en matière pénale. Il demeure que les cas rapportés les concernant sont en grande partie des cas DROS et de VPE.

3.4. Personnes survivantes de VBG selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type de VBG subi





Ces graphiques montrent que hormis les cas de viol, les cas rapportés concernent plus les personnes non scolarisées (35%). Dans la population des victimes signalés scolarisées, hormis les cas de viol, on note que plus le niveau est faible, plus le nombre de victimes est élevé.

4. Statistiques relatives aux présumés auteurs de VBG

4.1. Présumés auteurs de VBG selon l'âge et le sexe

Tableau 12 : Tranche d'âge des auteurs présumés

Tranche d'âge des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Moins de 18 ans	57	10	0	28	2	19	19	135
18 ans et plus	553	92	19	751	66	901	420	2802
Mixte	10	0	0	12	10	3	4	39
Inconnu	73	11	1	34	6	47	45	217

Ce tableau nous fait remarquer que même si la grande proportion des auteurs est adulte, il n'en demeure pas moins que des enfants sont aussi auteurs de VBG. Il fait surtout ressortir que ces enfants sont auteurs, pour la plupart, des incidents de viol à hauteur de 57 cas et en association avec des adultes dans 10 cas de viol.

4.2. Répartition des présumés auteurs de VBG selon leur nombre

Tableau 13 : Nombre des auteurs présumés

Nombre d'auteur(s)	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Un	595	106	19	716	37	897	404	2774
Deux	51	4	0	60	17	36	38	206
Plus de deux	28	1	0	23	9	12	2	75
Inconnu	19	2	1	26	21	25	44	138

4.3. Les Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG

Tableau 14 : lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Inconnu	168	19	18	39	10	26	45	325
Partenaire ou ex-partenaire intime	73	15	1	432	2	562	240	1325
Principale personne s'occupant de la survivante	17	7	0	125	33	136	68	386
Membre de la famille (hors conjoint ou personne s'occupant de la survivante)	42	15	1	116	26	179	77	456
Superviseur/employeur	1	0	0	1	0	4	7	13
Camarade	41	4	0	7	0	8	1	61
Enseignant/responsable scolaire	5	3	0	1	0	3	1	13
Prestataire de service	1	0	0	0	0	1	1	3
Colocataire	2	1	0	0	0	1	1	5
Voisin	71	10	0	19	1	6	4	111
Ami de la famille	40	4	0	7	3	4	2	60
Autre membre de la communauté résidente	52	6	0	14	0	5	12	89
Sans lien	151	26	0	41	3	12	20	253
Autre lien	29	3	0	23	6	23	9	93

Ce tableau vient confirmer la recrudescence des cas de violences conjugales car la plupart des cas rapportés indique comme lien entre auteur et victime : « Partenaire ou ex-partenaire intime ». Vient ensuite le lien « Membre de la famille (hors conjoint ou personne s'occupant de la survivante) » pour faire ressortir les violences domestiques.

4.4. Les Professions des auteurs présumés de VBG

Tableau 15 : Profession des auteurs présumés

Profession de l'auteur présumé	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion (en %)
		Hors MGF	MGF						
Inconnue	266	37	17	98	24	171	67	680	21
Enseignant(e)	13	4	0	25	0	37	24	103	3
Prestataire de santé	1	1	0	8	0	12	9	31	1
Fonctionnaire	3	1	0	19	2	26	24	75	2
Forces armées légales (Policier, Gendarme, Militaire)	5	1	0	16	0	39	8	69	2
Dozo/Mercenaire/Milicien	1	0	0	1	0	1	0	3	0
Dignitaire religieux	4	0	0	5	1	6	2	18	1
Leader communautaire	0	0	1	4	3	0	1	9	0
Leader politique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Planteur/Agriculteur	79	8	0	149	19	234	82	571	18
Commerçant(e)	31	8	0	121	15	72	57	304	10
Transporteur	28	5	0	46	3	49	20	151	5
Etudiant(e)/Elève	76	5	0	21		39	15	156	5
Agent du SNU	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans emploi	66	17	1	69	2	39	47	241	8
Autres	120	26	1	243	15	245	132	782	24

Sur la profession des auteurs, il ressort que pour les professions connues, les planteurs/ agriculteurs sont les plus nombreux (18% des cas), suivis des commerçants (10%). Ce sont deux professions où les personnes sont peu scolarisées et plus rattachées aux traditions, us et coutumes ainsi qu'aux pratiques en découlant.

5. Statistiques portant sur la prise en charge des VBG

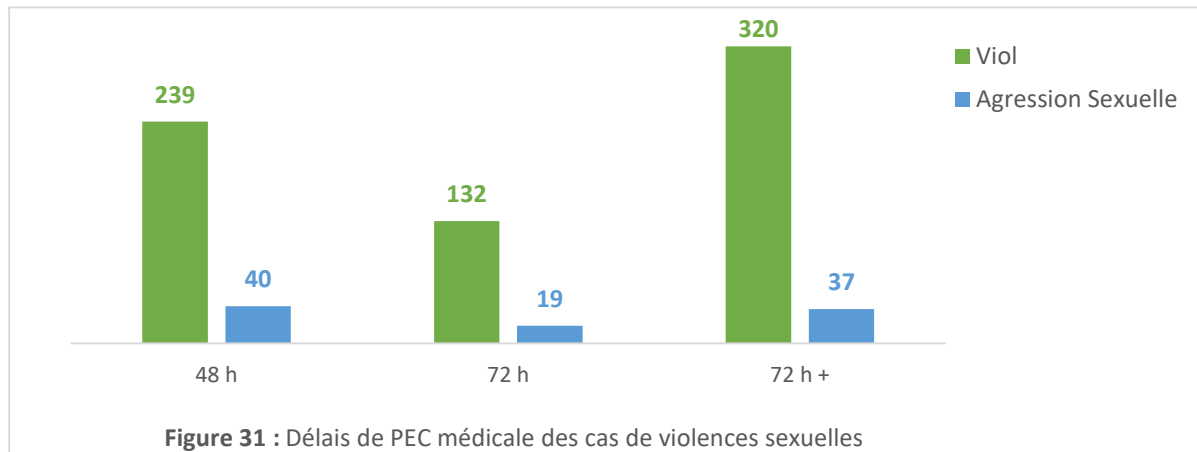
5.1 Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale

Tableau 16 : Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration

Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
0 à 3 jours	381	65	1	589	43	366	240	1685
4 à 14 jours	133	24	0	134	22	140	109	562
15 à 30 jours	35	7	2	32	9	81	14	180
31 à 90 jours	63	9	0	41	4	102	39	258
91 jours et plus	81	8	17	29	6	281	86	508

La prise en charge des cas de VBG doit se faire avec célérité, la performance du système de réponse est relative au temps mis dans le circuit de référence et de contre- référence. Ainsi, il est à noter que la majorité des cas, soit 1685 cas, représentant plus de 52% des cas prise en charge sur l'année ont été déclarés dans une structure de prise en charge psychosociale entre 0 à 3 jours.

5.2 Prise en charge médicale de Viols et Agressions Sexuelles



Ce graphique montre que 54% des cas déclarés ont reçu une prise en charge médicale dans le délai de 72 Heures. Malheureusement, jusqu'à 46% ne sont pas dans le délai requis. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'elle indique qu'il faut renforcer le système de référence et de contre référence.

5.3. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG

Tableau 17 : Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire

Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	Viol	AS hors MGF	MGF	Agression physique	Mariage forcé	DROS	VPE	TOTAL
Nombre de plaintes portées	423	45	1	153	16	84	41	763
Proportion de victimes ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	61,0%	39,8%	5,0%	18,5%	19,0%	8,7%	8,4%	23,9%
Nombre de victime de sexe féminin ayant porté plainte	418	45	1	133	16	74	25	712
Proportion de victime de sexe féminin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	61,1%	40,5%	5,0%	19,3%	19,3%	9,5%	7,4%	26,3%
Nombre victime de sexe masculin ayant porté plainte	5	0		20	0	10	16	51
Proportion de victime de sexe masculin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	55,6%	0,0%		14,6%	0,0%	5,3%	10,8%	10,5%
Nombre de plaintes portées pour enfants victimes	308	32	1	39	15	22	15	432
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les enfants victimes	57,7%	37,2%	5,3%	12,7%	24,2%	6,1%	7,0%	27,3%
Nombre de plaintes portées pour les filles victimes	303	32	1	24	15	16	8	399
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les filles victimes	57,6%	38,1%	5,3%	12,1%	24,2%	7,3%	6,6%	32,4%
Nombre de plaintes portées pour les garçons victimes	5	0		15	—	6	7	33
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les garçons victimes	62,5%	0,0%		14,0%	—	4,3%	7,6%	9,5%

Ce tableau vient renforcer les informations sur la qualité du système de référence.

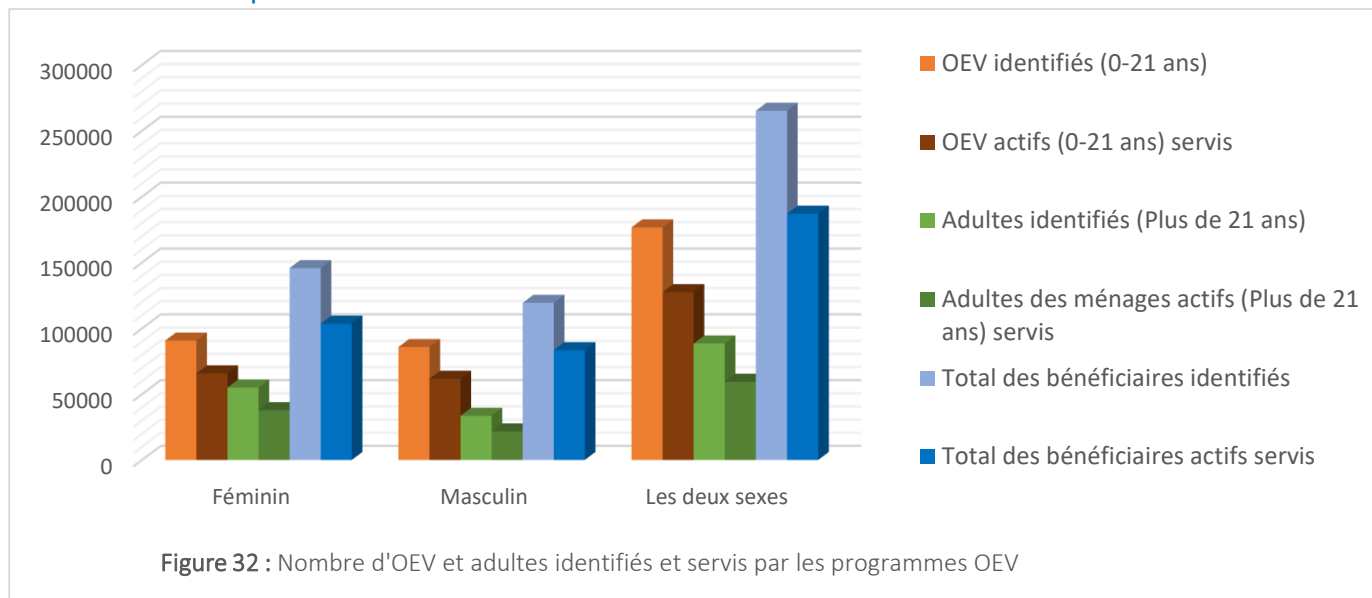
En effet, pour les cas de VBG en général, seul 23,9% de victime ont porté plainte. 26,3% de femmes et 10,5% d'hommes ont acceptés de porter plainte. Cette proportion est élevée pour les cas de Viol soit 61,1% chez les femmes et 55,6% chez les hommes. On est donc à mesure de dire que les personnes survivantes acceptent mieux de porter plaintes pour les cas de viol. Malheureusement, Cette tendance est légèrement en baisse pour les cas d'enfants victimes (soit 57,7%) par rapport à 2018 (63,0%).



IV. AUTRES STATISTIQUES

1. Quelques statistiques du Programme National de prise en charge des Orphelins et Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA (PNOEV)

1.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida



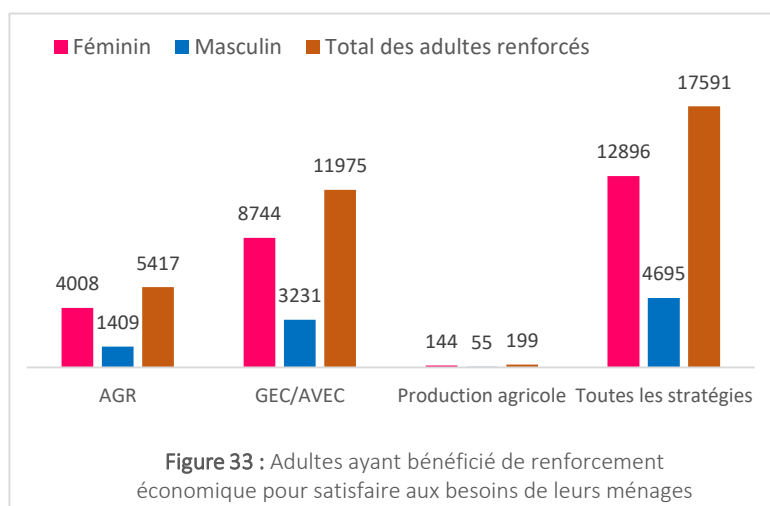
En 2019, les programmes OEV de soutien aux enfants et leurs familles affectés par le VIH Sida ont identifié 265.248 bénéficiaires dont 176.687 OEV (0 à 21 ans) et 88.561 adultes (plus de 21 ans) membres des ménages. Parmi eux, 187.091 ont été servis soit un taux de bénéficiaires servis de 70,53% dont 127.567 OEV (soit 68,18%) et 59.524 adultes membres des ménages OEV (soit 31,82%) ; 145.813 sont de sexe féminin dont 90.818 OEV et 54.995 adultes, et 119.435 de sexe masculin dont 85.869 OEV et 33.566 adultes.

1.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages

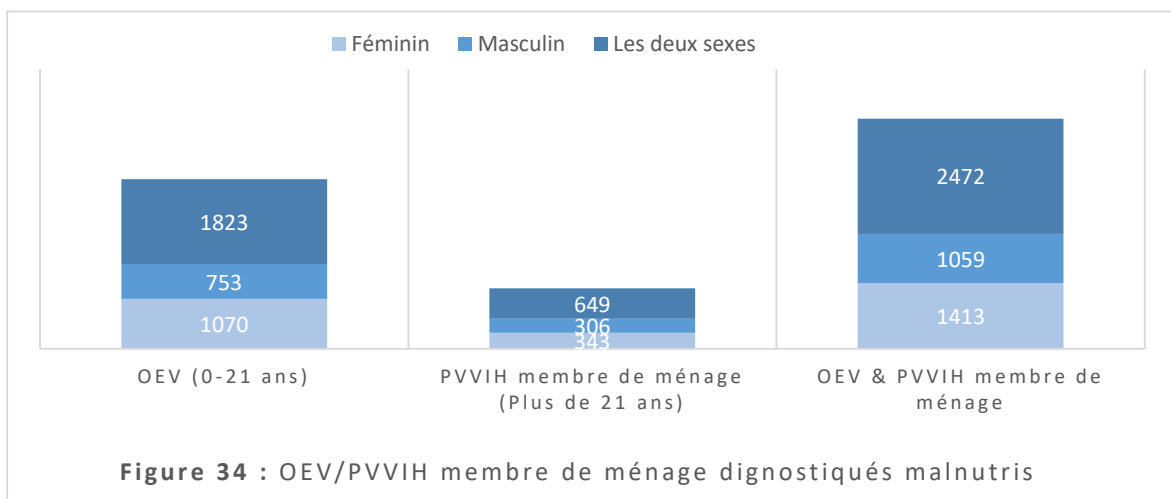
Tableau 18 : Groupements AVEC/GEC fonctionnels et Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents

	Féminin	Masculin	TOTAL
Groupements AVEC/GEC fonctionnels			464
Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents	240	146	386

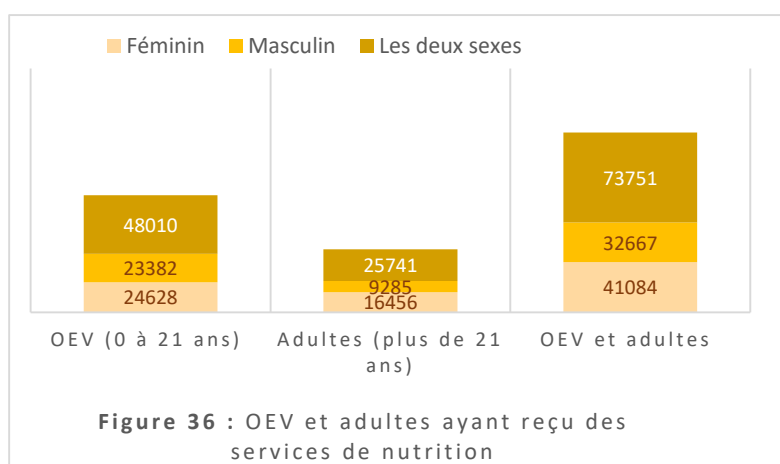
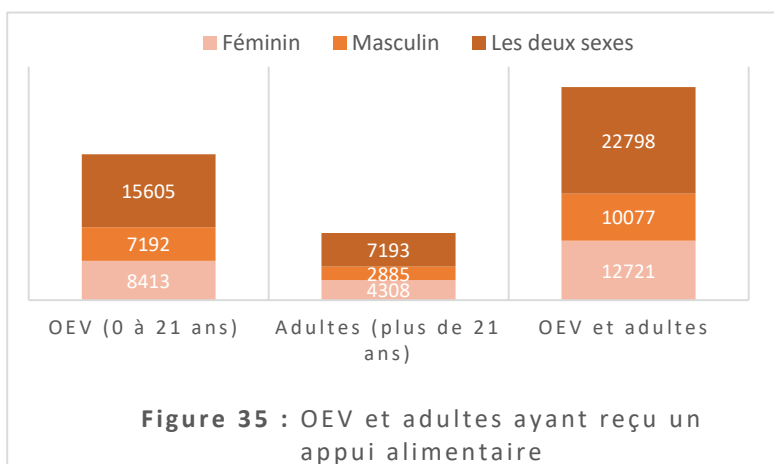
Le **Tableau 18** et la **Figure 33** montrent qu'à travers 464 groupements AVEC/GEC installés et fonctionnels, 11.975 adultes ont été renforcés économiquement pour satisfaire aux besoins de leurs ménages.



1.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition



Les OEV et les Personnes adultes Vivant avec le VIH ayant été diagnostiqués malnutris sont de 2472 dont 1823 OEV (1070 de sexe féminin et 753 de sexe masculin), soit 73,75% et 649 adultes (343 de sexe féminin et 306 de sexe masculin), soit 26,25%.



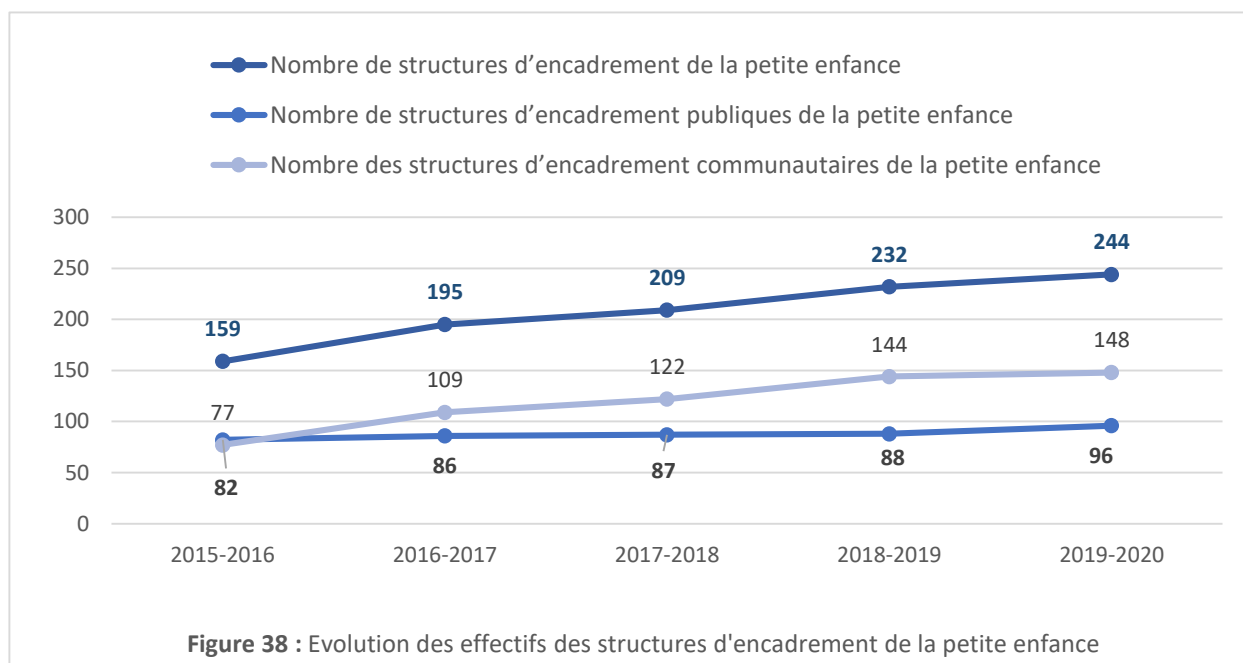
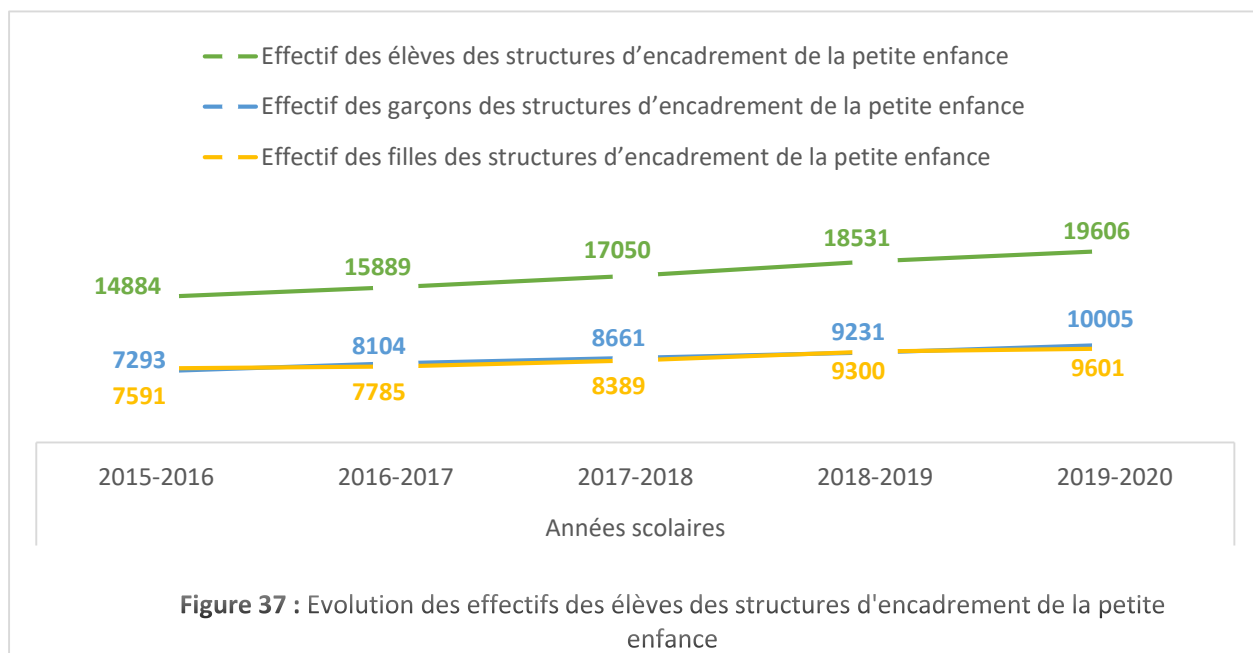
Plusieurs services sont offerts aux bénéficiaires du PNOEV dont les services de nutrition/alimentation, illustré par les **Figures 35** et **36**.

1.4. Autres indicateurs du PNOEV

Tableau 19 : Autres indicateurs renseignés par le PNOEV

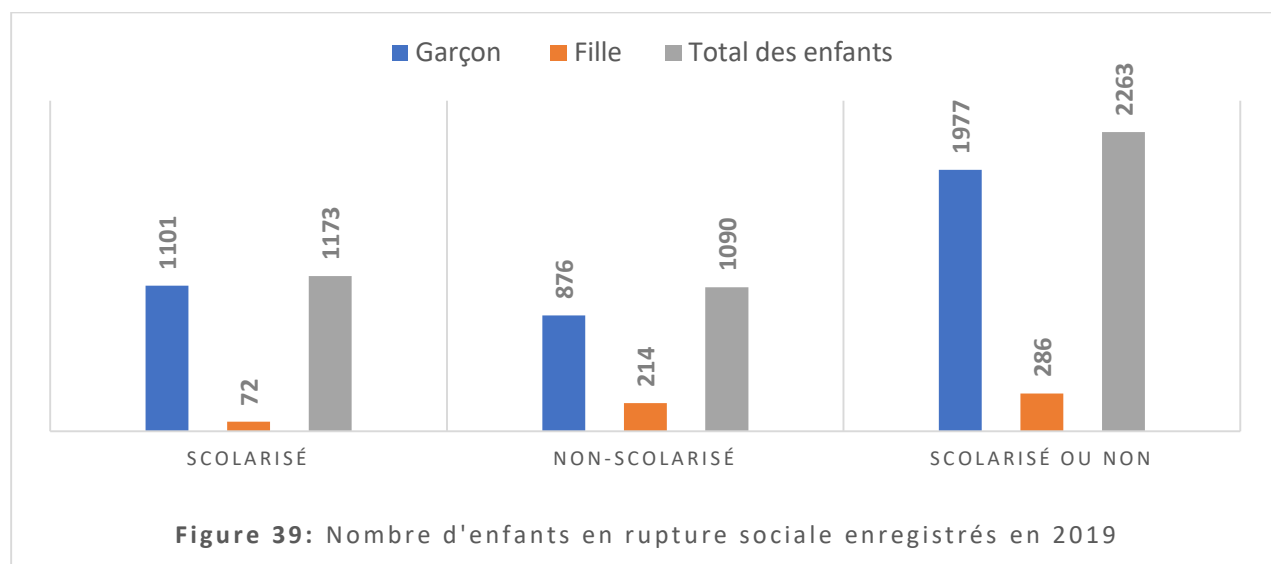
	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre d'OEV et adolescents scolarisés	35476	35686	71162
Nombre d'OEV et adolescents servis et dépistés positifs au VIH	1414	1062	2476

2. Evolution des principaux indicateurs sur les Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE)



Les figures 37 et 38 montrent qu'au cours de l'année scolaire 2019-2020, 19606 petits enfants (personnes de 2,5 à 5 ans) ont été encadrés dans les structures d'encadrement de la petite enfance sous tutelle du MFFE, à savoir 96 Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) et 148 Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE), dont 10005 garçons et 9601 filles, soit des taux respectifs de 51,03% et 48,97%.

3. Statistiques sur les Enfants et Adolescents Vulnérables



Les enfants en rupture sociale sont pris en charge par le Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV). Ce programme a permis d'identifier 2263 enfants en 2019 dont 1977 garçons et 286 filles dans les localités d'Abidjan, Bouaké, Katiola, Niakaramadougou, Tafiré, Ferkessédougou, Ouangolodougou, Korhogo, Boundiali, Bingerville et Grand-Bassam.

CONCLUSION

Les données rapportées en 2019 viennent donner corps à des suspicions déjà établies auparavant. Les violences domestiques, conjugales ou faites par un membre du cocon familial occupent une place prépondérante dans les catégories des violences basées sur le genre et des violences faites aux enfants. Le niveau d'instruction compte, et les personnes en situation de handicap, aussi peu nombreuses soient-elles parmi les survivants, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Ces données viennent aussi apporter de l'espoir quant à la lutte contre ces violences et à la prise en charge des survivants. La majorité de ces derniers ont déclaré leurs incidents aux services de prise en charge psychosocial avant un délai de 3 jours. Ces services, quant à eux, ont un taux de réussite idéal dans la gestion des alertes qui leurs sont faites.



RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent découlent des analyses faites ci-dessus et des problèmes rencontrés dans la collecte de données.

En matière de prévention :

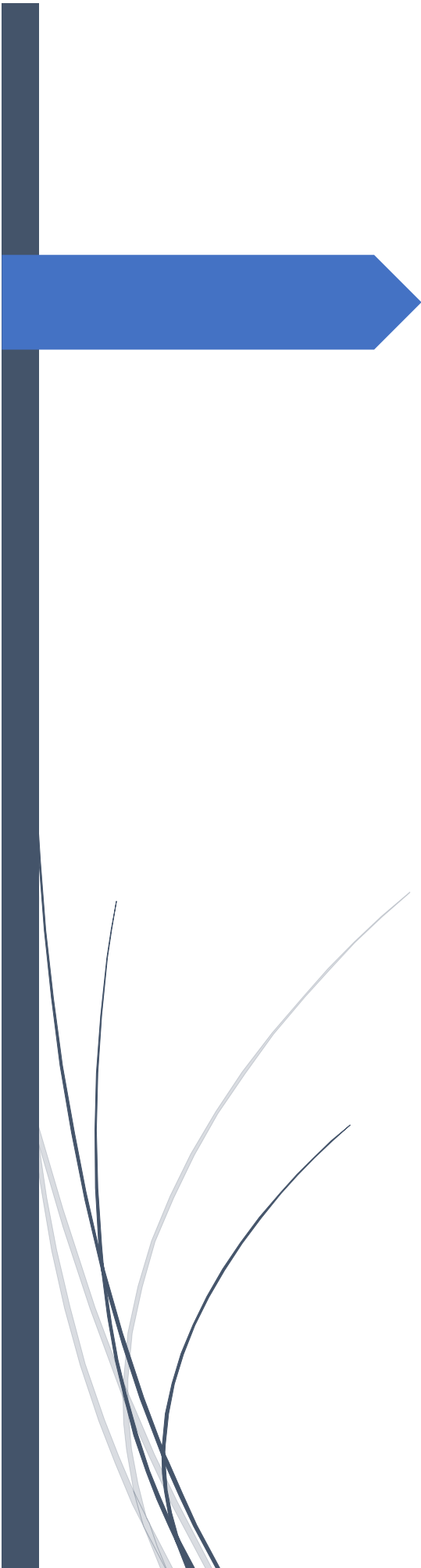
- Créer et/ou renforcer ou rendre fonctionnels les mécanismes de prévention ou de protection, afin qu'ils renforcent leur veille et multiplient les alertes et signalements. La mise à disposition de canaux facilitant la liaison entre les mécanismes et les services de réponse sera avantageux ;
- Orienter les interventions vers la promotion de la scolarisation de la jeune fille et l'incitation à l'achèvement des cursus scolaires ;
- Orienter les interventions vers la qualité des relations dans les familles pour qu'elles soient les premières cellules protectrices ;
- Lutter contre les stéréotypes sur les VBG afin de promouvoir l'égalité du genre.

En matière de Prise en charge :

- Mettre à disposition ou augmenter les ressources financières allouées pour la prise en charge des personnes survivantes de violences (y compris les enfants et les personnes victimes de VBG) et celles rendues vulnérables ;
- Renforcer régulièrement les capacités du personnel des structures de prise en charge en vue de palier à la mobilité des agents de l'Etat.

En matière de collecte de données :

- Renforcer le système de collecte de données en ressources financières, matérielles et humaines afin de disposer de données exhaustives et de qualité pour mieux orienter la prise de décisions.



ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques chiffrées des VBG par région et par district administratif

Districts	N°	Régions	Viol	AS		AP	MF	DROS	VPE	TOTAL
				Hors MGF	MGF					
Abidjan	1	D.A. Abidjan	43	12	0	89	1	37	32	214
Yamoussoukro	2	D.A. Yamoussoukro	14	0	0	6	0	3	1	24
Bas-Sassandra	3	Gboklé	14	1	0	4	0	4	0	23
	4	Nawa	61	10	0	46	2	37	50	206
	5	San-Pedro	46	8	1	54	1	160	38	308
Comoé	6	Indénié-Djuablin	4	0	0	12	3	17	11	47
	7	Sud-Comoé	21	3	0	24	0	13	6	67
Denguélé	8	Folon	1	0	0	0	1	0	1	3
	9	Kabadougou	6	3	17	16	16	19	8	85
Goh-Djiboua	10	Gôh	10	5	0	18	5	11	16	65
	11	Loh-Djiboua	63	0	0	21	0	22	31	137
Lacs	12	Bélier	1	0	0	4	0	2	1	8
	13	Iffou	1	0	0	8	4	63	11	87
	14	Moronou	13	0	0	15	1	51	19	99
	15	N'Zi	17	2	0	15	0	23	1	58
Lagunes	16	Agneby-Tiassa	14	0	0	9	1	13	8	45
	17	Grands ponts	29	9	1	42	2	17	13	113
	18	Mé	22	3	0	3	0	1	5	34
Montagnes	19	Cavally	11	1	0	23	4	39	52	130
	20	Guémon	34	8	0	90	4	62	54	252
	21	Tonkpi	47	8	0	77	3	68	14	217
Sassandra-Marahoué	22	Haut-Sassandra	95	6	1	71	15	97	21	306
	23	Marahoué	12	4	0	11	0	26	8	61
Savanes	24	Bagoué	1	1	0	3	0	5	1	11
	25	Poro	32	4	0	41	4	22	14	117
	26	Tchologo	6	0	0	14	6	7	3	36
Vallée de Bandama	27	Gbéké	45	11	0	24	3	41	12	136
	28	Hambol	15	8	0	49	3	53	30	158
Woroba	29	Bafing	0	0	0	0	0	0	0	0
	30	Béré	2	0	0	1	0	1	6	10
	31	Worodougou	2	1	0	4	1	15	2	25
Zanzan	32	Bounkani	4	2	0	20	1	8	6	41
	33	Gontougo	7	3	0	11	3	33	13	70
Total par type de VBG			693	113	20	825	84	970	488	3193

Annexe 2 : Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à moins de 18 ans		18 à 24 ans		25 ans et +		Total par sexe		Total par âge		Total par type
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	- 18ans	18ans et +	
Viol	22	0	88	4	209	4	207	0	96	1	62	0	684	9	534	159	693
AS hors MGF	7	1	28	1	33	0	16	0	11	0	16	0	111	2	86	27	113
MGF	0		2		12		5		1		0		20		19	1	20
AP	10	14	39	37	82	41	68	15	157	11	332	19	688	137	306	519	825
MF	0	0	1	0	24	0	37	0	14	1	7	0	83	1	62	22	84
DROS	27	41	36	40	51	34	106	24	183	12	379	37	782	188	359	611	970
VPE	12	8	20	13	39	36	51	35	70	6	148	50	340	148	214	274	488
Sous-Total	78	64	214	95	450	115	490	74	532	31	944	106	2708	485	1580	1613	
TOTAL GENERAL	142		309		565		564		563		1050		3193				

F : sexe Féminin

M : sexe Masculin

Annexe 3 : Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2019

ANNEE	Total	V	AS	AP	MF	DROS	VPE
2019	3193	693	133	825	84	970	488
2018	2744	693	131	732	82	727	379
2017	3415	696	206	774	125	1 111	503
2016	3061	599	117	728	102	914	601
2015	1 225	310	86	321	38	285	185
2014	582	292	34	136	6	86	28
2013	1 780	497	52	465	49	558	159
2012	2 646	578	151	662	0	833	422
2011	918	217	36	281	0	253	131
2010	711	159	22	82	0	366	82

Annexe 4 : Tableau de la répartition du nombre d'enfants PEC par région administrative et selon le type de violence ou de négligence

Cas pec par région	vs1	vs2	vs4	ab1	ab2	exp1	exp2	neg1	neg2	neg3	neg4	neg5	neg6	neg7	ptn1	ptn2	ptn3
ABIDJAN	33	12	1	44	16	0	0	3	4	3	9	0	8	0	0	1	0
YAMOOUSSOUKRO	14	0	0	6	1	0	0	0	0	0	11	0	3	0	0	0	0
GBOKLE	7	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0
NAWA	38	5	0	22	13	24	10	10	11	5	66	1	26	0	0	1	0
SAN-PEDRO	37	6	4	12	10	0	0	10	25	4	54	4	53	0	1	1	1
INDENIE-DJUABLIN	2	0	0	4	4	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	3	0
SUD-COMOE	18	3	0	7	5	0	1	4	4	1	9	8	12	0	0	0	0
FOLON	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
KABADOUGOU	5	3	1	11	4	0	0	4	6	2	4	13	3	0	17	14	0
GOH	6	4	0	10	7	1	0	6	11	0	4	0	4	0	0	3	0
LOH-DJIBOUA	52	0	1	9	6	3	0	1	149	4	11	6	6	0	0	0	0
BELIER	1	0	0	4	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0
IFFOU	0	0	1	2	2	0	0	4	6	0	28	1	14	0	0	0	0
MORONOU	12	0	0	7	2	0	0	0	12	1	19	0	31	0	0	1	2
N'ZI	14	1	0	6	0	0	0	0	64	1	8	3	18	0	0	0	1
AGNEBY-TIASSA	10	0	1	8	7	0	0	3	2	3	9	3	13	0	0	1	0
GRANDS PONTS	22	9	4	15	8	0	0	1	8	6	1	1	6	0	1	2	0
ME	19	1	0	0	4	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAVALLY	10	1	0	7	17	0	0	2	3	0	17	5	11	0	0	2	1
GUEMON	26	2	3	18	14	0	2	4	2	0	15	7	33	0	0	2	0
TONKPI	36	7	0	9	1	0	0	1	2	0	2	0	9	0	0	2	0
HAUT-SASSANDRA	55	4	1	27	11	0	2	5	60	8	23	4	14	0	0	12	1
MARAHOUÉ	8	4	0	1	0	0	0	0	1	2	18	0	5	0	0	0	0
BAGOUE	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0
PORO	19	3	4	23	2	0	0	6	0	1	17	7	12	1	0	2	0
TCHOLOGO	6	0	0	8	0	0	0	0	1	0	2	0	4	0	0	5	0
GBEKE	37	10	1	15	8	0	0	3	61	4	36	1	14	0	0	3	0
HAMBOL	10	5	2	12	10	0	0	0	0	0	17	0	12	0	0	3	0
BAFING	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BERE	0	0	1	0	6	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0

WORODOUGOU	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0
BOUNKANI	4	2	0	4	0	0	0	0	0	0	2	0	3	0	0	1	0
GONTOUGO	3	3	2	11	11	0	0	7	107	14	37	1	27	0	0	2	0

vs1 = Viol vs2 = Agression sexuelle hors MGF vs4 = Exploitation sexuelle

ab1 = Maltraitance physique

ab2 = Maltraitance psychologique exp1 = Pire forme de travail des enfants

exp2 = Exploitation économique

neg1 = abandon d'enfant

neg2 = Défaut de déclaration à l'Etat civil neg3 = Défaut de scolarisation

neg4 = Enfant privé de soins

neg5 = Enfant disparu

neg6 = Dénier de ressources, d'opportunité ou de service

neg7 = Autre négligence

ptn1 = Mutilation Génitale Féminine

ptn2 = Mariage d'enfant

ptn3 = Rejet d'enfant selon les coutumes

Annexe 5 : Personnes affectées par le VIH Sida identifiées par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles

INDICATEURS	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre de bénéficiaires identifiés	145813	119435	265248
0-11 mois	1757	1741	3498
12-23 mois	5612	5350	10962
2-4 ans	11288	11019	22307
5-9 ans	24677	23425	48102
10-14 ans	24960	24266	49226
15-17 ans	14406	13365	27771
18-21 ans	8118	6703	14821
22-24 ans	7048	4640	11688
25 ans et +	47947	28926	76873
Nombre d'OEV identifié (0-21 ans)	90818	85869	176687
Nombre d'adultes identifiés (Plus de 21 ans)	54995	33566	88561

Annexe 6 : Bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV

INDICATEURS	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre de bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida	103653	83438	187091
0-11 mois	1279	1283	2562
12-23 mois	3265	3166	6431
2-4 ans	8157	8083	16240
5-9 ans	18497	17147	35644
10-14 ans	19259	18405	37664
15-17 ans	10817	9772	20589
18-21 ans	4560	3877	8437
22-24 ans	3325	2546	5871
25 ans et +	34494	19159	53653
Nombre d'OEV identifié (0-21 ans)	65834	61733	127567
Nombre d'adultes identifiés (Plus de 21 ans)	37819	21705	59524

Annexe 7 : Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données statistiques 2019 sur les VBG et la Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire du 29 Mai 2020.

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
1	ADOU Denis Bernard	Informaticien, Administrateur de la base de données GBVIMS-CI / SIPE, chargé des statistiques	DPED MFFE
2	SEHI Kouassi Franck Éric	Chargé d'étude et de la planification	DPED MFFE
3	DAKO Dano	Sous-Directeur des Etudes et de la Documentation	DPED MFFE
4	TAHA Landry	Chargé d'étude	DPED MFFE
5	CAMARA Kogochou Lacina	Chargé de Suivi-Evaluation	CNLVFE MFFE
6	KONATE Alima Epse SINGBO	Chargé de Suivi-Evaluation	CNLVFE MFFE
7	LATH Didier Alain Mel	Directeur de la Protection de l'Enfant	DPE MFFE
8	KONE Issa	Chef de service de la réglementation et du renforcement de capacités	DPE MFFE
9	N'GUESSAN Habib	Chargé de Suivi-Evaluation	DPE MFFE
10	COULIBALY Tiekoura	Directeur du Système d'Information	DSI MFFE
11	Dr KAMAGATE Beman Hamidja	Sous-Directeur	DSI MFFE
12	KOUABENAN Koffi Bini	Sous-Directeur	DSI MFFE
13	YEFFEY Pacôme	Chef de service	DAS MEPS
14	KRA Angèle	Sous-Directrice	DAS MEPS
15	GUEYPOU Kevin	Chargé du Suivi-évaluation	SCESB MFFE
16	KRA Konan Sylvain	Chef de service	PPEAV
17	ANGAMAN Kassi	Chargé du Suivi-évaluation	PNOEV
18	SAMAKE Yaya	Chargé du Suivi-évaluation	PNOEV
19	KOUAME Issoufou	Directeur Régional	DRFFE TONKPI
20	M'BRA Benoît	Directeur Régional	DRFFE GBEKE
21	BONSRE Adolphe	Directeur Régional	DRFFE BELIER - YAMOOUSSOUKRO
22	ALLOU Augustin	Point Focal Statistique de la NAWA	DRFFE NAWA
23	TOURE Ladji	Directeur Régional	DRPS TCHOLOGO
24	AKA Effoly	Directeur du complexe socio-éducatif	CSE DIVO
25	ADJOUMANI Éric Marius	Directeur du centre social, Promoteur de capacités VBG	CSE TABOU
26	Dr ZEREGBE Toh	Médecin, Promoteur de capacités VBG	PNSME MSHP
27	GUEI Cédric	Chargé de suivi des activités de protection de l'enfant	UNICEF Abidjan
28	KOUASSI Bah	Administrateur protection	UNICEF Abidjan
29	OUATTARA Abiba	Chargée de programme VBG	UNFPA Abidjan

30	KOULIBALI Aminata	Experte des violences sexuelles	PNUD Abidjan
31	DIOP Alassane	Spécialiste VBG	ONUFEMMES Abidjan
32	TIA Ben Salia	Chargé des questions de VBG	IRC
33	KOUAKOU Martial	Spécialiste en droit des enfants	Save the Children International Abidjan
34	YODAH Orokiatou Epse BANSE	Assistante sociale	ONG ASAPSU
35	ASSA Simone	Présidente du Conseil d'administration de l'AFJCI	ONG AFJCI